



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

RAPPORT ANNUEL 2002

Chers amis,

l'année 2002 restera dans les annales.

Elle a en effet été marquée par plusieurs événements d'importance.

- Le passage à l'euro fiduciaire, qui a conclu le processus engagé en 1999 avec l'introduction de la monnaie unique, et le basculement des marchés financiers.

L'Euro fait désormais partie de la vie quotidienne de nos concitoyens. Il n'a pas manqué d'exercer ses premiers effets dans la sphère interbancaire, comme le prouve la mise en œuvre de la démarche SEPA, et la création, mi-2002, de l'European Payment Council.

Après les marchés financiers, et la sphère des « High Value Payments », l'heure du « retail » a sonné. De nombreux travaux engagés, en 2002 et poursuivis en 2003 en attestent, tant en France qu'au niveau européen, ce dernier étant appelé à prendre une importance croissante, comme en témoignent les travaux de l'EPC sur le débit direct, ainsi que sur les conventions Credeuro et ICP, annoncées en avril et objet d'une conférence de Place le 27 mai 2003.

- L'achèvement de la montée en charge de l'Echange d'Images-Chèques, engagée en 2001, marque le terme du processus de dématérialisation des échanges interbancaires de moyens de paiement en France, un quart de siècle après la dématérialisation des titres.

Cette très importante réforme, préparée de longue date par la Profession, s'est accompagnée de la disparition des Chambres de compensation, qui faisaient partie du paysage bancaire français depuis fort longtemps. La fermeture de la dernière Chambre, sans doute la plus emblématique, puisqu'il s'agit de la Chambre de Paris, constitue la fin d'un processus de réorganisation et de modernisation des échanges interbancaires.

Nous attendons maintenant la conclusion de deux importants chantiers liés à cette évolution, la convention professionnelle EIC, et le cahier des charges EIC Version 3. Pour leur part, les derniers suspens issus de la CHCP devront avoir disparu dans le courant de cet été.

- L'avènement du GSIT comme la première « Automated Clearing House » mondiale.

Il a normalement découlé de ce qui précède : les flux désormais centralisés, et dématérialisés d'images chèques, s'échangent sur le SIT, et ont accru très fortement la volumétrie, déjà respectable, de celui-ci, qui est passée en un an de 7,4 à 11,2 milliards d'opérations. Une structure légère, le CEPC, abrite les échanges non comptables de vignettes physiques circulantes, complétant ainsi le dispositif créé.

- Dans le domaine des titres, qui a toute sa place dans nos activités, 2002 aura été l'année de la décision prise par la Place de Paris de mettre en œuvre le passage au code ISIN, sur la base du cahier des charges réalisé par le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers du CFONB en 1995. Ce pôle a ensuite joué un rôle déterminant, en mandatant et en fournissant les moyens nécessaires au Comité technique, lequel assiste le Comité de Pilotage dans la préparation du basculement prévu les 28 et 29 juin 2003.

- Dans la foulée de la création de la Fédération Bancaire Française, début 2001, a été exprimé le besoin d'adapter l'organisation du CFONB à un monde plus complexe, évoluant selon des cycles plus courts, appelant des prises de positions techniques rapides, sur des projets de plus en plus nombreux, dans lesquels la dimension européenne devient incontournable.

C'est ainsi qu'a été conçu le projet de création de Pôles "métiers", et d'un Comité des Fonctions Transversales, qui fédèrent des groupes de travail ad-hoc, l'ensemble étant chapeauté par trois structures, en charge respectivement :

- d'assurer la bonne marche d'ensemble et de faire réaliser les travaux (le Bureau Exécutif) ;

- de ratifier les travaux, d'approuver le budget, et de mettre en œuvre les décisions du CFONB (le Comité de Direction) ;
- d'assurer une large information de la Profession sur l'ensemble des travaux en cours au CFONB (l'Assemblée Plénière).

Tous les semestres, les Rencontres du CFONB, dont la première session s'est tenue en octobre 2002 informent la profession des principaux sujets.

- 2002 aura également été un nouvel exercice de forte activité, répondant à un besoin d'organisation et de normalisation particulièrement forts.

Ainsi ont fait l'objet de travaux assidus, pour les dossiers les plus notables, cette liste n'ayant aucun caractère exhaustif, tant sont nombreux les chantiers ouverts :

- l'évolution de l'avis de prélèvement ;
- la mise en œuvre et la diffusion des coordonnées bancaires européennes normalisées sur le BIC et l'IBAN ;
- les réflexions sur les gros montants transitant par le SIT ;
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, appliquée aux chèques et aux virements ;
- la mise en œuvre de standards d'échanges entre les Banques et leurs clientèles ;
- la gestion des téléprocédures avec l'Administration ;
- la poursuite de l'établissement d'un profil de protection touchant les services bancaires et financiers sur Internet ;
- la mise au point d'un dispositif devant progressivement autoriser les actionnaires à voter en Assemblée Générale par Internet ;
- les travaux liés aux Fonctions Transversales, tels le traitement des incidents liés aux échanges, les réflexions tournées vers les fichiers gérés par la Banque de France, les travaux du groupe **Monnaie fiduciaire**, essentiels lors du passage à l'Euro, la fraude sur instruments de paiement.

- Au-delà des évolutions intervenues dans son organisation, le CFONB demeure la structure d'accueil et de référence, rassemblant la totalité des acteurs financiers de la Place de Paris, et dont l'autorité renouvelée s'appuie sur la préservation de ses acquis, et sur l'optimisation de ses performances.

Une nouvelle identité visuelle, concrétisée par un logo que nous avons voulu en phase avec ce que nous sommes aujourd'hui, accompagne cette référence, et sera désormais déclinée dans nos livraisons.

- Enfin, 2002 a vu le départ en retraite de notre Président, Jean Bonnardin, qui a conduit nos travaux pendant plus de 10 ans, et qui aura fortement marqué de son empreinte son passage parmi nous.

Qu'il me soit permis de lui rendre ici un juste hommage, et de l'assurer de la reconnaissance de la Profession tout entière, pour l'œuvre accomplie pendant son mandat.

Marcel Roncin
Président du CFONB

S O M M A I R E

Introduction	5
Mission et organisation	7
L'activité des Pôles	13
➤ Moyens de Paiement – Groupe 1	
➤ Moyens de Paiement – Groupe 2	
➤ Edi & e-business	
➤ Valeurs Mobilières et Marchés Financiers	
➤ Comité Fonctions Transversales	
L'Assemblée Plénière : « Les Rencontres du 22 octobre 2002 »	
Les travaux européens et internationaux	47
➤ L'EPC (European Payments Council)	
➤ Le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire)	
➤ La normalisation européenne (CEN – Comité Européen de Normalisation) et internationale (ISO - International Standardization Organisation)	
➤ Les travaux de l'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)	
Annexes	57
➤ Liste des membres du Comité de Direction	
➤ Organigramme	
➤ Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail	
➤ Organigramme de l'EPC	
➤ Liste des communications adhérents 2002	
➤ Normes françaises relatives à l'activité bancaire	
➤ Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance	
➤ Glossaire	



MISSION ET ORGANISATION DU CFONB

MISSION

Le **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les moyens et systèmes de paiement, mais concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation**.

Au plan européen, le CFONB est l'organe de liaison avec le **Comité Européen de Normalisation Bancaire** (CENB - en anglais ECBS pour European Committee for Banking Standards) créé en 1992 par les trois associations européennes du secteur du crédit (Fédération Bancaire de l'Union Européenne, Groupement Européen des Caisses d'Épargne et Groupement Européen des Banques Coopératives). Le CENB a pour objectif d'élaborer des standards et des documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen. Le CFONB désigne les experts français qui participent aux groupes de travail européens et y défendent les positions françaises préalablement concertées dans les structures concernées du Comité.

Dans un souci d'optimiser l'utilisation des ressources et des structures déjà existantes, le CFONB est également la structure d'accueil des groupes miroirs des groupes de travail et "task forces" de l'EPC (European Payments Council), organisme que la communauté bancaire européenne a créé mi 2002 avec pour objectif la mise en place du SEPA (Single Euro Payments Area).

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des comités techniques **ISO** ("International Standardization Organisation") et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFAC (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients ;
- le bureau de normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire ;
- et l'organe de concertation, de définition et de défense des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation.

ORGANISATION

Principes généraux

Le CFONB a fait l'objet d'une réorganisation courant 2002 qui repose sur deux principes majeurs :

- préserver les acquis,
- améliorer les performances.

Préserver les acquis

Au cours de ses 70 années d'existence, le CFONB a conservé, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancaire efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement bancaire, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

Améliorer les performances

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation permettant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et un bon emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux étages principaux :

- des organes de direction, à même d'orienter, valider et faire appliquer les résultats des travaux ;
- des pôles techniques, en charge de domaines bien précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission.

Ces pôles sont appuyés par une structure regroupant des fonctions transversales ayant trait à la sécurité des moyens de paiement, au bon fonctionnement des systèmes d'échange et à la cohérence des normes.

Les organes de direction

Ils se composent de trois instances :

- un **Bureau Exécutif**
- un **Comité de Direction**
- une **Assemblée Plénière**

assistées d'un Secrétariat.

Le Bureau Exécutif

Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux, en liaison avec le COMP^(*) (Comité d'Orientation des Moyens de Paiement) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les pôles et les fonctions transversales,
- statuant sur les études d'opportunité menées par les pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé actuellement des représentants de BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Crédit Lyonnais et Société Générale, établissements qui fournissent l'essentiel des ressources et de l'expertise nécessaires aux travaux.

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Comité Fonctions Transversales. La FBF y participe également.

Le Bureau Exécutif se réunit une fois par mois.

Le Comité de Direction

Il mène, en liaison si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions ;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- **les sept réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française** : BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, Société Générale ;
- **les associations suivantes** : la FBF (Fédération Bancaire Française), l'ASF (Association des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- **les établissements à statut particulier suivants** : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (le CCF actuellement), la Caisse Centrale de Crédit Coopératif (CCCC) et la BDPME (Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises) ;
- **les grands organismes communautaires** : le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), Euroclear France SA et Euronext.

Le Comité de Direction tient une réunion par trimestre.

(*) Le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France.

L'Assemblée Plénière

L'Assemblée Plénière a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle permet de favoriser les échanges et, en corollaire, de faciliter la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

L'Assemblée Plénière tient une réunion par semestre ; elle est connue sous le nom de « Rencontres du CFONB ».

Le Secrétariat

Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.

Les Organes de fonctionnement : les Pôles et les Fonctions Transversales

Les Pôles

Ils sont au nombre de quatre, auxquels il faut ajouter l'unité en charge des fonctions transversales :

POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

Virement, Débit direct, Evolution des systèmes de paiement européens

POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

Chèque bancaire, EIC, Effets de commerce, Télévirement et Télévirement, Normalisation SIT et relations GIE CB

POLE EDI & E-BUSINESS

Evolution de la relation client-banque électronique et évolution de la relation avec l'Administration

POLE VALEURS MOBILIERES ET MARCHES FINANCIERS

Toutes questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés

Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque pôle a, dans son domaine de compétence, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession ;
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier » ;
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif ;
- soumettre les études d'opportunité et les résultats des travaux à l'agrément du Bureau Exécutif ;
- assurer la coordination des travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient domestiques, européennes ou internationales.

Ces travaux doivent prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du pôle sur proposition des établissements financiers. Les pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

Les animateurs des pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque pôle tient un Comité en principe mensuel qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du pôle.

Le Comité Fonctions Transversales

Sous la coordination du Bureau Exécutif, le Comité Fonctions Transversales apporte aux pôles une expertise indispensable dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de la BCE (Banque Centrale Européenne).

La Banque de France anime cette unité dans le cadre de ses missions dans ces différents domaines.



L'ensemble de cette organisation est repris dans l'organigramme figurant en annexe 2.

L'ACTIVITE DES POLES

Moyens de Paiement – Groupe 1

Moyens de Paiement – Groupe 2

Edi & e-business

Valeurs Mobilières et Marchés Financiers

Comité Fonctions Transversales

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

Animateur : Martine BRACHET (Société Générale)

Co-Animateur : Serge MOUTOT (Crédit Agricole SA)

Secrétariat : Anne-Charlotte STANURSKI (Société Générale)

La mission du Comité de Pôle Moyens de Paiement Groupe 1 s'inscrit essentiellement dans le cadre des travaux européens, notamment ceux de l'EPC. Ce pôle a pour vocation d'étudier dans une perspective, tant domestique qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions :

- des moyens de paiement : prélèvement et virement, et
- des systèmes d'échange qui y sont associés.

L'organisation du Comité de pôle a permis de mettre en évidence certains dossiers identifiés comme devant faire l'objet d'un suivi permanent par le pôle ainsi que d'autres sujets qui ont été affectés à des groupes de travail ad-hoc, dont les missions sont limitées dans le temps.

Les missions permanentes recouvrent :

Au niveau français

Le groupe **Norme C.R.I.** : il est en charge des mises à jour des normes C.R.I. en cohérence avec les systèmes d'échange français, internationaux et TARGET, et en liaison avec les évolutions des autres infrastructures de marché telles que CLS, EUROCLEAR....

Le« **Gestion et suivi de l'existant de l'avis de prélèvement** : il traite les questions d'actualité relatives à cet instrument de paiement, notamment le suivi des problématiques du RIB invariant, de l'adresse unique et l'étude de l'utilisation des prélèvements en paiement de proximité.

Au niveau européen

Le Comité de pôle contribue, via la création de groupes miroirs, aux travaux des **groupes de travail européens de l'EPC et du CENB** relevant de son périmètre d'activité. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres pôles, les instances du CFONB et les autres instances de Place.

Au niveau international

Un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs impacts sur les normes européennes et nationales est également assuré en liaison avec le **Opérations et Systèmes d'Échange Transfrontières** du Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France (GUF).

Les missions ponctuelles :

Pour répondre à des études spécifiques confiées au CFONB, le Comité de pôle a mis en place plusieurs groupes de travail ad-hoc sur les thèmes suivants :

- évolution de l'avis de prélèvement,
- débits directs de gros montants,
- traitement de la référence dans un virement,
- lutte contre le blanchiment – Virements,
- argumentaire BIC+IBAN.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 s'est attaché à :

- assurer la continuité des travaux engagés précédemment à la réforme du CFONB en s'appuyant notamment sur l'expertise des animateurs des anciens groupes de travail CFONB ;
- s'adapter progressivement aux nouveaux besoins exprimés par les instances décisionnelles de la Place de Paris tout en intégrant les réflexions de l'EPC sur la définition des futurs moyens et systèmes de paiement pan-européens ainsi que les évolutions réglementaires, tant au niveau national, européen qu'international.

Dans cette optique, le Comité de pôle a conduit sur l'année 2002 des travaux à plusieurs niveaux :

Dans le cadre des missions permanentes

Le Comité de pôle a contribué aux premiers travaux des groupes de travail de l'EPC.

Ainsi, dans le cadre des groupes **Business and Customer Requirements** et **End to End STP**, le pôle a participé activement à la définition d'une position commune française, notamment sur les dossiers suivants :

La convention Credeuro

La mise en place opérationnelle, au 1^{er} juillet 2003, de cette convention entre les établissements de crédit de l'Union Européenne a été adoptée par l'EPC en novembre 2002. Les établissements de crédit qui y adhèrent s'engagent à exécuter en 3 jours les virements en euros jusqu'à 12.500 euros effectués dans l'U.E., sous certaines conditions. Ainsi, la présence des coordonnées bancaires européennes normalisées du client bénéficiaire (BIC + IBAN) et l'utilisation de la nouvelle norme de virement SWIFT MT103+ permettront un traitement entièrement automatisé de bout en bout (STP).

La convention ICP

La mise en œuvre de cette convention valeur 1^{er} juillet 2003 a également été entérinée. Cette convention énonce un ensemble de règles relatives aux principes de facturation entre établissements de crédit et s'applique au virement européen.

Le débit direct pan-européen

Un groupe a également été constitué en miroir des travaux de l'EPC sur le débit direct pan-européen avec un double objectif :

Permettre d'intégrer dans les réflexions françaises les éléments discutés et décidés au niveau européen.

Permettre aux établissements de crédit français d'exprimer leur position sur les orientations envisagées au niveau européen.

La lutte contre le blanchiment

Le groupe **Regulatory Constraints** s'est attaché à dégager une position commune vis-à-vis de la note interprétative de la recommandation VII du GAFI. Le travail devrait permettre d'élaborer une « convention de comportement » commune à tout établissement de crédit de l'U.E. en matière de traitement de la recommandation VII sur les virements. Cette convention décrira les droits et obligations des établissements de crédit tant en émission qu'en réception, tout en montrant l'engagement de la communauté bancaire européenne de favoriser l'application de cette recommandation. Parallèlement, le groupe a inventorié les obstacles réglementaires de son domaine (End to end STP), a identifié les sujets déjà traités dans une instance (EPC, CENB ou autres), et ceux qui ne sont pas couverts (le statut de non résident EU et le problème de la TVA). Les travaux vont se poursuivre dans ces directions si le besoin est confirmé.

Enfin, le Comité de pôle a suivi les travaux du groupe de travail **Infrastructure** dans le cadre de la définition du concept PE-ACH (Pan European Automated Clearing House). L'EPC a validé les principes fondateurs – fonctionnalités et

gouvernance – qui devraient être respectés par une Chambre de Compensation pan-européenne pour les opérations courantes. La résolution de l'EPC acte également que l'ABE, via son projet STEP2, est retenue comme le premier fournisseur de PE-ACH.

Dans le cadre des missions ponctuelles

Evolution de l'avis de prélèvement

La profession, constatant que l'usage de l'avis de prélèvement a tendance à s'éloigner des règles professionnelles qui le gouvernement, a chargé le Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 de faire un point de la situation et, dans le prolongement, de réaliser une analyse prospective :

- mettant en exergue, au-delà des impératifs de gestion et des critères de normalisation, les aspects bancaires (métier et marché), économiques et technologiques ;
- recensant et analysant les différentes voies d'évolution possibles ;
- rassemblant les éléments permettant d'apporter sur ce sujet un éclairage stratégique et politique.

Ces réflexions engagées au 4ème trimestre 2002 se poursuivront tout au long de l'année 2003.

Traitement de la référence dans un virement

Pour répondre à certaines demandes de la clientèle des grands créanciers et notamment de l'Administration, des travaux ont été conduits sur l'opportunité pour les établissements de crédit participant aux systèmes d'échanges de s'engager sur le transport et la restitution d'une référence clientèle.

Si la faisabilité technique de ce service a pu être démontrée, tant via la C.R.I. que le SIT, le contexte actuel dans les établissements a conduit la profession à opter pour une mise en œuvre échelonnée dans le temps :

- à court terme, offrir aux clients un virement garantissant à un client donneur d'ordre que le libellé de l'ordre de paiement qu'il transmet à sa banque sera transporté de bout en bout dans la chaîne de paiement, quel que soit le canal d'échange utilisé, et restitué au client bénéficiaire dans son intégralité et sans altération (dans la limite de 30 caractères) ;
- à moyen terme, en fonction des solutions internationales et européennes et sous réserve que ces services soient solvables, bâtir une gamme structurée de virements avec plusieurs niveaux de valeur ajoutée (intégrité des références commerciales transportées, délais, ...).

Lutte contre le blanchiment - Virements

Ces travaux, conduits en liaison avec le Comité Juridique de la FBF, ont porté sur la consultation du GAFI, notamment sur la recommandation N°7 relative aux virements. Ils ont permis de préparer la position des établissements de crédit français qui a été transmise au GAFI ainsi qu'aux instances interbancaires européennes.

L'une des principales recommandations des établissements de crédit français a été de préconiser une position commune européenne sur la note interprétative du GAFI pour une mise en application harmonisée au sein de l'Union Européenne.

Ce groupe est également le miroir des travaux de l'EPC sur la lutte contre le blanchiment.

Argumentaire BIC+IBAN pour les entreprises

Les autorités européennes ont publié le 19 décembre 2001 un Règlement imposant notamment, à compter du 1^{er} juillet 2003, l'application par les établissements de crédit de l'Union Européenne des mêmes tarifs aux virements transfrontières intra-européens et aux virements domestiques de même nature.

Dans ce contexte, la profession a souhaité rappeler à ses clients l'intérêt d'utiliser les coordonnées bancaires européennes normalisées (code BIC et IBAN). Un argumentaire marketing a donc été élaboré et est désormais à la disposition pour servir de support de communication tant à la FBF qu'aux établissements financiers dans le dialogue avec leurs clients. Ce document a été complété par un vade-mecum à destination des services internes des établissements.

CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2003

Le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 va poursuivre ses travaux sur la base des missions permanentes définies et des groupes de travail ad-hoc mis en place.

Ainsi, il est d'ores et déjà prévu que des propositions soient formulées courant 2003 concernant :

- la recherche de solutions alternatives pour les opérations débitrices de gros montants actuellement échangées dans le SIT ;
- l'évolution de l'avis de prélèvement, la révision de la gestion des autorisations de prélèvement, l'identification des créanciers et les contrôles sur leur "qualité" (NNE).

Cependant le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 devra vraisemblablement adapter son plan de travail en fonction des orientations de l'EPC formulées courant 2003 et prendre en compte les évolutions réglementaires (Règlement, Directive, CRBF,...) que les autorités pourraient émettre :

- le « Legal Framework » de la Commission européenne,
- les travaux du groupe **End to End STP** de l'EPC,
- les orientations découlant du déploiement de PE-ACH.



MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

Animateur : Philippe GIRIER (Crédit Agricole SA)

Co-Animateur : Gérard MARTINET (BNP Paribas)

Secrétariat : Chantal DEPERNET (Crédit Agricole SA)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 s'inscrit essentiellement dans le cadre de travaux domestiques avec une dimension européenne pour les cartes en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ». Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions des moyens de paiement dont il a la charge : chèques bancaires, effets de commerce, télévirements, téléversements et cartes ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens sur ceux-ci ;
- de consolider les échanges d'Images Chèques ;
- de proposer des évolutions des normes SIT si besoin.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Préalablement à la mise en place du nouveau schéma d'organisation du CFONB, le Comité de Pilotage « EIC » assurait la montée en charge des Echanges d'Images Chèques (EIC) ;

Dans l'histoire de l'interbancaire, l'année 2002 restera marquée par la concrétisation de l'ambitieux projet de dématérialisation de l'échange des chèques. Réforme organisationnelle et logistique, l'EIC a créé une compensation électronique des chèques sur le SIT qui est, depuis le 1^{er} juillet 2002, la seule procédure interbancaire disponible pour les chèques euros payables en France métropolitaine, dans les DOM, à Mayotte et dans la Principauté de Monaco.

Conformément à sa mission, le Comité de Pilotage EIC présidé par Marcel RONCIN, BNP Paribas, et co-animé par Philippe GIRIER, CEDICAM, et Marc MORAU, Banque de France, a conduit la fin de la montée en charge de l'EIC selon le calendrier prévisionnel avant de passer le relais au Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 désormais en charge, entre autres, des travaux restant à mener sur l'EIC et le chèque.

De janvier à juillet 2002, 7 comités, 6 conférences téléphoniques et 1 réunion avec les prestataires ont été tenus avec les membres de la structure interbancaire.

Sur cette période, le Comité de Pilotage a notamment :

ASSURE LE SUIVI QUANTITATIF ET QUALITATIF DES ECHANGES

Décue des volumes des chèques en francs, progression du taux de création d'IC, délais de présentation des chèques au CEPC, résorption des volumes échangés à la CHCP, identification et correction des anomalies récurrentes ont été des préoccupations majeures de ce premier semestre. Avec l'appui du groupe **MONCH** (MONtée en CHarge), le Comité de Pilotage s'est doté des outils de pilotage permettant d'orienter ses travaux et décisions.

PROCEDE AUX AJUSTEMENTS QUE L'EXPERIENCE DU FONCTIONNEMENT A PLEINE CHARGE A RENDUS NECESSAIRES *en s'appuyant sur les travaux réalisés par les différents groupes ou sous-groupes de travail du CFONB*

Le groupe **Chèque** s'est ainsi attaché à remédier aux difficultés rencontrées dans le traitement des chèques hors norme en définissant une nouvelle procédure d'échange caractérisée notamment par un marquage des vignettes au recto et en modifiant les bordereaux détails d'échange des chèques hors norme au CEPC (communication adhérents FBF n° 2002/106 du 28.03.02). Il a également actualisé les dispositions relatives à la fourniture des copies de chèques (communication adhérents FBF n° 2002/188 du 01.07.02), précisé les conditions d'application du motif de rejet "IC inexploitable" (communication adhérents FBF n° 2002/264 du 30.09.02) et déterminé des catégories d'ONC pour optimiser le flux d'informations généré par ce type d'opérations dont le groupe **Normes** a fixé la codification (communication adhérents FBF n° 2002/265 du 01.10.02).

Le groupe **Circu** a œuvré à la mise à jour du Règlement Intérieur du Centre d'Echanges Physiques des Chèques (communication adhérents FBF n° 2002/189 du 02.07.02), la nouvelle version circularisée intégrant les aménagements intervenus depuis novembre 2000, date de publication de la première version du Règlement Intérieur : création de la catégorie des dossiers administratifs, nouvelles modalités d'échange des vignettes hors norme, report de la séance d'échanges à 12h30, description des modalités d'un passage éventuel sur le site de back-up, ...

Enfin, le sous-groupe **ETEBAC Fichiers** a intégré les spécificités des remises de chèques à la norme ARA (Accusé de Réception Applicatif) (communication adhérents FBF n° 2003.015 du 10.01.03).

INITIE L'INTEGRATION DANS LES PROCEDURES EIC DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES NEES DE LA PUBLICATION DU CRBF 2002-01 DU 18 AVRIL 2002 RELATIF AUX OBLIGATIONS DE VIGILANCE EN MATIERE DE CHEQUES AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Il s'agissait, sur ce point précis, de définir des règles professionnelles sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ce texte et notamment l'échange d'information entre le banquier du remettant et le banquier tiré prévu dans son article 10 en s'appuyant sur des ONC de catégories spécifiques.

ANTICIPE LA FERMETURE DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION DES BANQUIERS DE PARIS (CHCP)

Concomitamment à la fin de la montée en charge de l'EIC, la Chambre de Compensation des Banquiers de Paris a fermé ses portes le 28 juin 2002. Le Comité de Pilotage a validé la procédure d'échange des formules de chèques francs après la fermeture de la CHCP (communication adhérents FBF n° 2002/169 du 12.06.02). Il a par ailleurs joué un rôle actif de sensibilisation sur les conséquences de cette fermeture et initié les premières mesures de recensement des suspens chèques ainsi que la mise en place d'une procédure bilatérale de règlement.

Le Comité de Pilotage EIC a enfin validé le texte de la Convention Professionnelle avant qu'il ne soit transmis aux instances juridiques et décisionnelles de la profession.

Au terme de sa séance du 10 juillet 2002, le Comité de Pilotage EIC a passé le relais au Pôle Moyens de Paiement Groupe 2 du CFONB.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le Comité de Pôle Moyens de Paiement Groupe 2 s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.

DOMAINE « CHEQUES »

Ce domaine comporte plusieurs groupes de travail avec différentes actions à mener de concert :

CAHIER DES CHARGES EIC – VERSION 3

Depuis le démarrage de l'Echange d'Image-Chèque en mars 2001, des améliorations de procédures ont été circularisées (cahier des charges version 1. de mars 2000, version 2. de juillet 2001). Le groupe de travail **Rédaction du cahier des charges EIC** – version 3, créé en septembre 2002, a pour mission de recenser l'ensemble des informations relatives à l'EIC et de les formaliser dans un document unique « Les règles de l'Echange d'Images Chèques (EIC) » qui fera référence pour la profession lors de sa parution prévue pour mi – 2003.

ECHANGES DE COPIES DE CHEQUES ENTRE ETABLISSEMENTS

L'Echange d'Images-Chèques entre établissements a pour conséquence la conservation, par l'établissement remettant, des vignettes physiques ou de leur reproduction pour la grande majorité des chèques présentés à l'encaissement. L'établissement tiré peut, à tout moment, souhaiter effectuer des vérifications sur la vignette ou une copie de celle-ci. Dans ce cas, il en fait la demande auprès de l'établissement remettant qui la lui transmet par fax pour une copie ou via le Centre d'Echanges Physiques de Chèques pour l'original. L'objectif du groupe de travail **Echanges de copies de chèques entre établissements** est de faire un premier bilan des échanges de copies de chèques depuis le démarrage de l'Echange d'Images-Chèques en mars 2001, d'en déduire des axes d'amélioration éventuels et d'anticiper les évolutions futures sur le mode de transmission par e-mail ou autre moyen.

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC

Compte tenu des volumes quotidiens d'images-chèques échangés sur le SIT et du démarrage du Centre d'Echanges Physiques de Chèques (CEPC) pour les vignettes, copies et documents administratifs ou réglementaires depuis octobre 2001, un suivi et un contrôle de ces différents flux est nécessaire.

En collaboration avec le GSIT, le groupe **Suivi et contrôle des flux d'images-chèques** dans le cadre de l'EIC appuie ses travaux sur les 3 axes suivants :

Statistique

Avec un suivi des indicateurs et de la qualité des échanges des images-chèques sur le SIT : établissement de statistiques périodiques comprenant des indicateurs sur la volumétrie des IC non circulantes, circulantes, AOCT, RIC, ONC, etc..., globalement et par partenaire, avec une recherche de nouveaux indicateurs plus pertinents si nécessaire.

Technique

Avec le contrôle du respect des normes et procédures : information et suivi des anomalies détectées.

Evolution

Avec des propositions d'améliorations du fonctionnement et de la qualité des échanges physiques.

L'une des sources de réflexions du groupe est le **comité de spécialistes du chèque (GFICC)**, réuni par le GSIT pour débattre de tous les problèmes rencontrés au CEPC.

PARTICIPANTS DIRECTS – PARTICIPANTS INDIRECTS

L'Echange d'Images-Chèques est défini par les textes suivants :

- un Règlement CRBF et un cahier des charges E.I.C – version 2 d'une part ;
- des règles CIRCE (Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange) pour les images-chèques et un règlement intérieur du CEPC pour les vignettes circulantes et autres documents échangés physiquement d'autre part.

En collaboration avec le GSIT, dans le même esprit que les règles CIRCE et en complément de la convention professionnelle EIC, le groupe de travail **Participants directs – Participants indirects** doit définir un «recueil des clauses types» régissant les relations entre un Participant Indirect et son Participant Direct dans le cadre d'un échange d'images-chèques interbancaires.

PROCEDURES DE REGULARISATION DES SUSPENS CHCP

La Chambre de Compensation des Banquiers de Paris a connu sa dernière séance d'échanges le 27 juin 2002. Pour les suspens comptables qui pouvaient apparaître après cette date, la profession a défini une procédure bilatérale d'échange et de régularisation. Le groupe de travail se composant des 27 chambriers fait parvenir mensuellement un état de synthèse de l'apurement des suspens aux différentes instances du CFONB.

Par ailleurs, si des litiges ne peuvent se régler de façon bilatérale, le groupe **Procédures de régularisation des suspens CHCP** a souhaité la constitution d'un "Comité des Litiges" pour faire progresser le « dénouement » des dossiers. Ce Comité se dénomme « Comité des Sages » (communication adhérents FBF n° 2002/343 du 24.12.02).

En outre une communication adhérents a été diffusée qui précise les règles en matière de gestion des flux logiques et physiques (communication adhérents FBF n° 2002/262 du 30.09.02).

DOMAINE « EFFETS »

Début 2002, le groupe **VCOM – Financement Fournisseur** s'est vu confier la mission de chercher à améliorer le mode de financement des entreprises réglées par Virement Commercial (VCOM). Le résultat des réflexions du groupe sera formalisé dans un document de travail courant 2003.

La brochure « Effets de commerce – LCR - BOR – Dispositions destinées à la clientèle » a été publiée le 15 novembre 2002 (communication adhérents FBF n° 2002/304 du 15.11.02).

DOMAINE « SIT »

Le Pôle Moyens de Paiement -Groupe 2 a en charge le suivi des opérations échangées sur le SIT.

A ce titre le groupe **Normalisation SIT** poursuit la mission confiée précédemment au groupe **Normes** du GSIT et s'attache plus particulièrement à :

- maintenir et faire évoluer les règles générales de normalisation des opérations SIT ;
- fournir aux autres groupe de travail les éléments de cadrage pour la définition d'opérations nouvelles et les évolutions des opérations existantes ;
- s'assurer de la cohérence des propositions des groupes de travail de façon transverse d'une opération à l'autre.

De même, il entretient des relations régulières avec le Groupement des Cartes Bancaires pour les opérations « Carte ».

DOMAINE « TELEVIREMENT / TELEREGLEMENT »

Dans un contexte de modernisation des moyens de paiement avec l'Administration et les organismes sociaux qui souhaitent s'orienter vers les modes de règlement les plus économiques, la profession bancaire en entretenant des relations constantes avec ces administrations, s'attache à adapter les nouvelles technologies aux procédures de déclaration / règlement des impôts ou des prestations sociales.

Le groupe **Téléprocédures avec l'Administration et les Organismes Sociaux** est chargé plus particulièrement :

- de rappeler tout d'abord les principes de bases,
- de rechercher les types de réponses à leur apporter, et de les chiffrer.

DOMAINE « CARTES »

Le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 suit attentivement les travaux du Comité Européen de Normalisation Bancaire (CENB) et de l'European Payments Council (EPC) dans le domaine des cartes.

ORIENTATION ET CHANTIERS 2003

Les orientations 2003 portent essentiellement sur trois points :

- la consolidation de l'Echange d'Images-Chèques,
- les travaux européens,
- le contexte technologique.

La consolidation de l'Echange d'Images Chèques

Les prochains chantiers porteront notamment sur l'optimisation du circuit des chèques circulants, les conditions d'archivage, l'amélioration des procédures touchant à l'échange de copies de chèques, et les réflexions se poursuivront sur les règles de rejets, la refonte de la ligne CMC7, l'édition des lettres-chèques, les délais de conservation des originaux de chèques ainsi que sur les procédures d'agrément des ateliers de fabrication des chèques bancaires.

Les travaux européens

Les réflexions engagées sur le virement européen « CREDEURO » et le débit direct vont se traduire progressivement par la création de nouveaux outils de dimension « pan-européenne » à mettre en œuvre relativement rapidement dans notre espace « domestique ». La mise en place et la normalisation de ces moyens de paiement sont du ressort du GSIT.

De même pour les chèques, des travaux vont être menés dans le cadre de l'EPC (European Payments Council) avec la création d'un groupe miroir **Cheque Task Force** qui sera chargé :

- d'analyser et de suivre au niveau français les sujets étudiés par le groupe de travail EPC **Cheque Task Force** ;
- d'élaborer, en recherchant le consensus, la position des établissements de crédit français sur les propositions faites par le groupe de travail EPC **Cheque Task Force**.

Le contexte technologique

Les nouvelles technologies évoluent très rapidement, et affectent plus particulièrement les téléprocédures. La mise en place du télé règlement et de la signature électronique doivent se faire en liaison étroite avec les travaux des Pôles Moyens de Paiement – Groupe 1 et Edi & e-business ainsi que la réhabilitation des signatures dans le cadre des LCR.



EDI & E-BUSINESS

Animateur : Yves GAILLY (BNP Paribas)

Co-Animateur : Narinda VIGUIER (Crédit Lyonnais)

Secrétariat : Catherine BASTONI (BNP Paribas)

2002, an 1 du Pôle EDI & e-Business a été une année de transition conjuguant la continuation des travaux engagés et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation. Ce pôle est en charge de tous les standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients tant au niveau des données, des syntaxes, des processus d'affaires, des protocoles d'échange que de la sécurité.

A ce titre, ce pôle gère les relations avec de nombreux groupes d'organisations de standardisation bancaires, par exemple les comités techniques TC4 et TC6 du CENB (ou ECBS), ainsi qu'avec la majorité des organisations d'interlocuteurs non bancaires, tels que Edifrance, l'UN/CEFACT, l'AFTE, les experts-comptables et de plus en plus d'administrations (MinEFi, GIP MDS, ...).

Compte tenu des différences importantes entre les types d'interlocuteurs des établissements de crédit et des types de sujets traités, le pôle a été organisé de manière matricielle par marché d'une part, par fonction d'autre part, sachant que chaque fonction concerne généralement les 3 types de marché (Particuliers, Entreprises et Administrations) et que réciproquement les marchés sont généralement concernés par les 4 fonctions (Nouveaux media, Standards et Méthodologie, Sécurité et Juridique). Voir schéma d'organisation ci-après.

L'un des challenges principaux du pôle réside dans la multiplicité des interactions non seulement entre les différents groupes de la matrice, mais également avec les autres pôles du CFONB. A titre d'exemple, on peut citer la gestion de la sécurité des téléprocédures avec les Administrations qui met en cause toute la problématique du moyen de paiement télé règlement et concerne simultanément les avis de prélèvement du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1, les télépaiements du Pôle Moyen de Paiement – Groupe 2 et la gestion de l'authentification, de la signature électronique et des habilitations qui sont traités par le Pôle Edi & e-business.

LES PARTICULIERS & LES NOUVEAUX MEDIA

Les travaux sur les particuliers sont restés, au sein du CFONB, relativement rares, le groupe étant en cours de constitution. Ce groupe a cependant traité à plusieurs domaines dans lesquels une concertation semble nécessaire :

- suivre les travaux sur les standards au niveau européen pour éviter d'avoir à les subir ultérieurement sans avoir fait prendre en compte nos besoins ;
- étudier l'opportunité de standardiser le fonctionnement des nouveaux media et dans quelles conditions, en particulier lorsqu'il pourrait être souhaitable que les établissements de crédit européens adoptent des solutions communes ;
- voir dans quelle mesure certains dispositifs utilisés dans la monétique pourraient être utilisés dans d'autres marchés, c'est par exemple le cas des lecteurs FINREAD dont la tentative de normalisation en cours au niveau européen pourrait conduire les Administrations à les utiliser et par conséquent à en imposer plus ou moins directement l'utilisation pour les entreprises.

En parallèle du suivi et de la participation aux travaux du TC6 Services Electroniques du CENB sur la normalisation des échanges entre établissements de crédit et clients et sur les mobiles, en 2003, le groupe étudiera :

- les systèmes de paiements électroniques sur Internet et sur mobile ;
- la nouvelle politique de certification du Minefi pour les particuliers.

LES ENTREPRISES

En 2002, le groupe **Entreprises** a finalisé certains travaux en cours menés par le groupe **ETEBAC** :

- suppression de la version 1.4 d'ETEBAC 5,
- démarrage de FICOBA 2,
- normalisation des Accusés de Réception Applicatifs pour les EIC.

De nouvelles demandes de transmission sous forme électronique ont été formulées par les experts-comptables :

- transmission aux établissements de crédit des liasses fiscales,
- réception des relevés de compte de leurs clients.

Ces deux demandes font l'objet d'une étude d'opportunité qui devrait aboutir en 2003.

Au niveau des protocoles d'échange, le groupe a travaillé sur la mise en œuvre d'un serveur d'opposition avec une phase nécessitant peu de réalisations techniques en 2003, en attendant les résultats d'une étude d'opportunité menée par les banques et le GIE CB sur l'automatisation des échanges sécurisés sur Internet.

Cette étude interviendra lorsque le groupe ad-hoc sur l'étude des besoins de multi-acceptance des certificats pour la sécurisation des échanges sur Internet aura rendu ses conclusions.

LES ADMINISTRATIONS

Ce groupe a connu un fort développement en 2002. En effet, si pendant longtemps les relations entre les établissements de crédit et les Administrations sont restées très ténues, le début de généralisation des téléprocédures, fortement soutenue par les gouvernements successifs, a fourni aux établissements de crédit une opportunité de s'impliquer plus avant dans ce domaine. Cette participation est importante dans la mesure où il est prévisible que les solutions choisies par les Administrations -qui touchent l'ensemble de nos clients, particuliers et entreprises pourraient devenir des standards de fait qui s'imposent plus ou moins à tous les acteurs des marchés.

L'objectif du groupe est de traiter l'ensemble des problèmes de standardisation avec les administrations, mais également d'étudier les impacts des décisions des administrations sur les autres marchés.

Deux sujets principaux sont à distinguer : d'une part les standards d'échange, par exemple la définition des données et des processus d'affaires ebXML, d'autre part les problèmes de sécurité tournant autour de la certification et de la

signature électronique. Pour les protocoles d'échange, compte tenu de l'évolution des standards qui est traité plus loin dans le groupe correspondant, les travaux devraient être engagés en 2003.

En revanche, la certification et la signature électronique ont donné lieu à plusieurs groupes de travail. En 2002, la profession n'ayant pas encore défini de position interbancaire sur ces sujets, la participation à la Mission à l'Economie Numérique (MEN) lancée par le Ministère des Finances a conduit les établissements de crédit à s'engager résolument sur plusieurs sujets en parallèle.

Le groupe constitué pour étudier les stratégies possibles des établissements de crédit a coordonné les positions des établissements de crédit face aux questions posées au sein de la MEN. En 2003, à partir des travaux des sous-groupes ad-hoc, l'objectif est de définir les principales orientations permettant, en fonction parfois des décisions de l'Administration, de jeter les bases d'une stratégie pour les établissements de crédit français.

Le groupe sur les **Politiques de Certification** a négocié les adaptations de la version 3 de la Politique de Certification (PC) du Minefi qui s'appliquera en septembre 2003. Son activité devrait s'étendre à la définition d'une échelle de classification des différentes politiques en fonction du niveau de sécurité qu'elles garantissent.

Le groupe **CEC** (Carte Electronique du Citoyen), a d'abord travaillé sur la proposition de standard présentée à l'AFNOR. Un rapport a été préparé pour présentation aux instances de décision en 2003. D'autres cartes existent, carte vitale, ou sont à l'étude, carte de vie quotidienne ; en 2003, nous en étudierons les impacts sur l'activité bancaire d'abord, bien sûr, dans le télépaiement, mais également face à l'activité de fournisseur de certificats que certains établissements ont engagée.

Le groupe **Habilitations** travaille sur la manière de gérer les droits. Ce problème particulièrement complexe traite essentiellement de la prise en compte par les établissements de crédit de la délégation des droits dans une entreprise, sachant que ces droits peuvent être délégués à un employé de l'entreprise, mais également à un mandataire externe. Dans le cadre de la mise en place des téléprocédures, l'un des objectifs majeurs des établissements de crédit est de mettre en œuvre des solutions qui permettent de rendre aussi indépendantes que possibles la délégation des droits à la télédéclaration, qui concerne l'Administration, de celle des droits de mouvementer les comptes de l'entreprise dans le cadre des paiements.

Le groupe **Archivage et Horodatage** traite du complément indispensable à la signature électronique puisque l'intérêt de celle-ci est souvent de pouvoir fournir des preuves en cas de problème. C'est un sujet très vaste tant fonctionnel que technique qui nécessite d'être étudié par étapes vu l'importance des coûts que la mise en œuvre de ces fonctions devrait entraîner. Après une période d'étude au premier semestre dans le cadre de la préparation des positions bancaires pour la participation aux travaux de la Mission à l'Economie Numérique, le groupe a été mis en sommeil .

Le groupe **Poste Utilisateur**, créé en 2003, s'occupera essentiellement des règles et solutions à appliquer au terminal du client pour garantir la sécurité. L'un des sujets sera, la définition des types de lecteurs de cartes à utiliser en fonction des niveaux de risques potentiels.

STANDARDS ET METHODOLOGIE

La standardisation évolue continuellement afin d'augmenter progressivement les possibilités d'automatisation des échanges entre les établissements de crédit et leurs interlocuteurs, en prenant en compte les nombreuses nouveautés techniques, tel que, par exemple, le nouvel environnement de l'internet.

La conviction que le monde sera désormais multisyntaxes est maintenant partagée par la plupart des acteurs. Les objectifs principaux de la standardisation concernent dorénavant les invariants, indépendants des syntaxes. Ces invariants sont les données (« Core Components »), et les processus d'affaires, les syntaxes n'étant que des techniques d'assemblage de ces composants.

Pour définir ces invariants quel que soit l'environnement, il faut définir les données dans leur environnement sémantique : une date de validité n'a pas la même signification, ni les mêmes règles d'utilisation, quand elle concerne une carte bancaire ou un produit alimentaire, la date de valeur n'a pas la même signification en France ou dans les pays anglo-saxons. La définition de ces données passe donc par un processus long qui a déjà fortement progressé lors de la définition tant des standards SWIFT FIN que de ceux d'EDIFACT. La poursuite de ces travaux visera comme objectif

majeur la prise en compte d'un maximum de standards définis par les établissements de crédit dans le cadre de SWIFT au niveau intersectoriel tant dans l'UN/CEFACT qu'au niveau de l'ISO.

Ce groupe a pour vocation d'assister tous les groupes fonctionnels qui définissent de nouveaux standards pour la modélisation des processus et des données, la modélisation étant une technique qui facilite la définition des invariants précités. En 2003, par exemple, le groupe travaillera à la modélisation d'un nouveau moyen de paiement permettant l'indépendance entre télédéclaration et télépaiement.

Ses membres participent à de nombreuses réunions d'organisations interbancaires et intersectorielles.

LE GROUPE JURIDIQUE

Ce groupe traite essentiellement les problèmes juridiques liés aux échanges avec les interlocuteurs des établissements de crédit. Il est particulièrement impliqué dans l'étude des nouvelles directives et lois émises dans le cadre de la généralisation des certificats et de la signature électronique. Il a produit un document « Les Banques et l'Activité de Certification » qui traite des directives, lois et décrets au fur et à mesure de leur sortie, ce document a donc vocation à être enrichi progressivement. Il est également fortement impliqué dans la mise en place des téléprocédures.

LE GROUPE SECURITE

La nouvelle organisation du CFONB a rattaché le groupe **Sécurité** au Pôle Edi & e-business, tout en lui reconnaissant son caractère transversal.

L'activité majeure de ce groupe au cours de l'année 2002 a été focalisée sur la poursuite de l'établissement d'un profil de protection pour les services bancaires ou financiers sur Internet.

Outre les 10 réunions mensuelles du groupe, plus de 20 demi-journées, avec une forte implication des participants, ont été spécifiquement consacrées à cette réalisation souhaitée par les autorités de place dans le Livre Blanc "Internet – Quelles conséquences prudentielles ?" de décembre 2000, et dont les travaux ont commencé dès le premier semestre 2001.

Les débats autour de ce sujet ont été approfondis, le groupe s'efforçant de réaliser un Profil de Protection fonctionnel afin que les recommandations soient utilisables par l'ensemble des établissements.

L'état d'avancement de ce profil a permis qu'il soit adressé pour une première évaluation dès les premiers jours de janvier 2003.

Le planning a pour objectif une certification de ce profil par la DCSSI à la fin du premier semestre 2003. Il restera à le tester et à préparer l'information des établissements.

Le groupe a par ailleurs été sollicité pour l'élaboration de la cellule de crise souhaitée par la Commission Banque de détail – Banque à distance de la FBF. Il travaille désormais en appui technique avec elle en cas d'événements pouvant avoir des répercussions transversales au niveau de la profession. Des scénarii de crise et leur gestion ont été élaborés ensemble.

Les travaux de la MEN ont été examinés, ainsi que plusieurs textes officiels concernant la signature électrique et la certification.

La contribution du groupe **Sécurité** à l'enrichissement de la terminologie s'est poursuivie.

Enfin, le groupe suit régulièrement les travaux réalisés au niveau du CENB TC4 ainsi que ceux de l'ISO TC 68/SC2 repris par ailleurs.



VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

Animateur : Patrice CHEROUTRE (Société Générale)

Co-Animateur : Alain POCHET (BNP Paribas)

Secrétariat : Jeannick QUERUEL (Société Générale)

Le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers traite de toutes les questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés. Ayant reçu délégation de l'AFNOR, il est en liaison permanente avec cet organisme, notamment au titre de la normalisation internationale. Le pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres, le responsable de l'AFC et de l'ANNA, pour le représenter dans les réunions de travail internationales.

Il est organisé autour d'un **Comité Plénier**, composé de représentants d'établissements de la Place (une bonne vingtaine).

Le Comité Plénier du pôle se réunit quatre fois par an, en moyenne, et plus si nécessaire. Les propositions qu'il présente sont le résultat d'un large consensus.

Ayant établi le **programme de travail** du pôle, validé par le Bureau Exécutif, il en suit la réalisation.

Pour chaque sujet, le comité plénier constitue un **groupe de travail ad-hoc**, formé d'un animateur désigné par le responsable du pôle et de spécialistes du sujet traité, choisis en leur sein par les représentants des intermédiaires de la Place (siégeant ou non au comité plénier). Selon le sujet à traiter, en accord avec le comité plénier, il peut être fait appel à des participants extérieurs au pôle : organismes de tutelle (Trésor, CMF, COB), sociétés émettrices ou organes représentatifs (Lagardère, ANSA, AFEP, MEDEF), ou autres (FININFO, cabinet F.Lefebvre, Cabinet d'avocats FIDAL, SWIFT, AFNOR...).

Chaque animateur prend en charge la gestion de son dossier, y compris administrativement - si nécessaire, le secrétaire du pôle apporte son concours - et rend compte au minimum à chaque comité plénier de l'avancement de ses travaux. A la fin de l'étude, l'animateur du groupe de travail présente aux membres du comité plénier le dossier qui a été élaboré : c'est le comité plénier qui décide de la suite à y donner - soumission pour validation au Bureau Exécutif ou poursuite de l'étude.

Une fois par mois, le responsable du pôle s'assure du suivi des dossiers par la réunion des animateurs des groupes ad hoc.

REALISATIONS 2002

Assemblées générales d'actionnaires de sociétés françaises cotées : vote par « moyens de télétransmission »

A la demande de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions), le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a participé, dès fin 2000, aux travaux du groupe de travail présidé par le Délégué Général de l'ANSA. Ce groupe, composé de représentants de la Chancellerie, des sociétés émettrices, des prestataires de services informatiques et du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers, avait pour mission de définir les procédures et moyens à mettre en œuvre pour l'application du rapport de l'ANSA sur « l'utilisation des moyens de télétransmission et les assemblées générales d'actionnaires », publié en janvier 2000 (document qui a largement inspiré le législateur pour la rédaction des articles de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques de 2001 - loi NRE 2001-420 du 15 mai 2001).

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un vade-mecum, prenant en compte les propositions techniques du CFONB valeurs mobilières et valant accord de Place. Les études réalisées, portent pour l'essentiel sur le « vote par Internet » pré-assemblée. En effet, le vote par Internet le jour de l'assemblée obligera à un examen très approfondi, le moment venu, compte tenu notamment des aspects techniques et logistiques qu'il semble nécessiter.

Le dossier établi par la commission ad hoc du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a été validé par le Comité Plénier du CFONB le 5 mars 2002 et diffusé à la Place par communication adhérents FBF n° 2002/155 le 14.05.02, dès parution du décret d'application de la loi NRE (décret n° 2002-803 du 3 mai 2002 - publié au Journal Officiel du 5 mai 2002 - portant application de la troisième partie de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001). Destiné aux intermédiaires, ce dossier se compose d'une part d'un document précisant les règles à respecter par chaque intervenant selon sa fonction dans la chaîne de circulation de l'information dont il présente deux schémas d'architecture possible, reposant sur l'existence d'un site Internet « global » (pour tous les actionnaires d'une même société) tenu par l'émetteur, ou son centralisateur, et d'autre part du vade-mecum rédigé par l'ANSA.

Toutefois, afin de parachever cette partie du dossier, le groupe de travail ad-hoc a poursuivi sa tâche dans le but de définir et de standardiser les informations échangées entre les teneurs de comptes et le centralisateur de l'assemblée. Ces travaux ont abouti à la rédaction du rapport, validé par le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers lors de sa séance du 3 décembre 2002 et diffusé par la communication adhérents FBF n° 2003/054 du 11.02.03. La nature et la structure des informations à échanger sont celles déjà utilisées dans le TPI (Titre au Porteur Identifiable) ou sur les BRN (Bordereaux de Références Nominatives).

Mise en œuvre du code ISIN

Fin 2001, le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a circularisé le cahier des charges pour la mise en œuvre du code ISIN en France, qu'il avait rédigé. Ce document a été complété, début 2002, par des informations complémentaires, et, notamment, la date de réalisation de cette réforme qui s'effectuera les **samedi 28** et **dimanche 29 juin 2003**.

Cette réforme, rendue nécessaire notamment par la création d'Euronext (fusion des bourses de Paris, de Bruxelles et d'Amsterdam) permet à la France de se conformer à l'usage des principales places financières du monde puisque le **code ISIN** est défini par la norme ISO 6166 (réf. : NF ISO 6166 et AFNOR NF K12-120) : cette norme identifie par un code valeur unique, au niveau mondial, un instrument financier quels que soient sa place de cotation, son marché, son lieu de dépôt.

Le groupe ad-hoc a déterminé le mode de basculement qui s'opérera sous forme de « migration libre » sans opérations sur titres(OST) : « big-bang ». Ainsi, **à compter du 30 juin 2003, toute la place de Paris dialoguera en code ISIN.**

Afin de préparer au mieux l'échéance de cette réforme, la communauté financière française a décidé de créer une structure de suivi de projet. Celle-ci est composée:

- d'un comité de pilotage,
- d'un comité technique.

Le comité de pilotage a pour mission d'arbitrer les propositions du comité technique et de traiter les questions d'ordre économique ou d'importance supérieure. Animé par le Président de l'AFTI, il est composé de représentants des entreprises de marché, d'établissements bancaires, des associations représentatives des prestataires de services d'investissement, des sociétés de gestion et des sociétés émettrices, de la FBF.

Mandaté par la Commission Banque d'Investissement et de Marchés (BIM) de la FBF, il rend compte également de ses travaux au comité de Place d'Euroclear France et au comité directeur des projets de Place d'Euronext.

Le comité technique est chargé du pilotage technique du projet pour le compte de la Place. Il est composé des membres du groupe ad-hoc du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers qui ont rédigé le cahier des charges, et des représentants des autorités de tutelle, des entreprises de marché, de sociétés de gestion, des prestataires de services d'investissement et de leurs sous-traitants en services informatiques.

Il a pour mission :

- d'assurer le suivi de la cellule « Info ISIN », mise en service sur le site WEB d'Euroclear France pour compte commun des entreprises de marché ;
- en liaison avec les entreprises de marché, d'élaborer la stratégie des tests de Place, et le suivi opérationnel de leur réalisation ;
- de rédiger certaines communications à l'égard des professionnels de la Place.

De même, il a été chargé par le comité de pilotage d'approfondir sa proposition de mise en œuvre d'une structure spécifique au suivi de la bascule des 28 et 29 juin 2003, et d'en définir la procédure et les moyens qui seront nécessaires à cette cellule.

Ce comité technique est placé sous l'autorité du responsable du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers qui informe le comité de pilotage, du suivi de ses travaux ; il est animé par le secrétaire de ce pôle.

AFNOR

Aucune norme AFNOR relative aux valeurs mobilières n'a été créée en 2002. Rappelons qu'en 2001, 2 normes ont été publiées :

- refonte de la norme relative au formulaire de vote – document papier - par correspondance ou par procuration (NF K12-164 d'avril 2001) ;
- normalisation de « l'ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central ») NF K12-500 de décembre 2001.

Au plan international, le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a continué de participer aux travaux de normalisation ISO.

PERSPECTIVES

Après la mise en œuvre du dossier ISIN qui sera réalisée fin juin 2003, le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers devra poursuivre ses travaux sur ce sujet, afin d'élever, autant que de besoin, les pratiques de la place financière de Paris, au niveau la normalisation internationale (code marché et autres notamment).

Par ailleurs, il a inscrit d'autres études à son programme de travail, comme :

- le vote par Internet des intermédiaires inscrits (fin des travaux programmée pour 2003 en vue de la campagne des assemblées 2004) ;
- la standardisation et l'informatisation des échanges d'informations entre intermédiaires dont la finalisation est prévue pour 2003/2004 ;
- la rédaction de guides opératoires sur dossiers au nominatif de valeurs admises aux opérations d'Euroclear France. Cette tâche, relativement lourde, devrait pouvoir être achevée pour fin 2004.

Parallèlement, il poursuivra son action permanente de suivi des évolutions techniques (notamment pour le transfert de propriété) et des travaux de normalisation internationale (AFNOR, ISO, SWIFT, CENB).



COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

Animateur : Jacqueline LACOSTE (Banque de France)

Co-Animateur : Bernard DUTREUIL (Fédération Bancaire Française)

Secrétariat : Christine BARDINET (Banque de France)

Le Comité des Fonctions Transversales est chargé en particulier d'apporter : «toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique».

Le Comité des Fonctions Transversales s'appuie sur huit groupes de travail, qui représentent la diversité de ses activités au sein du CFONB.

Groupe Incidents liés aux échanges

Le groupe **Incidents** est chargé d'examiner les incidents qui se sont produits à l'occasion de l'échange de moyens de paiement dans le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT). A ce titre il peut être amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes. Il travaille en particulier en étroite relation avec les deux Pôles Moyens de Paiement du CFONB et le GSIT.

L'année 2002 a principalement été consacrée au traitement de dossiers relatifs à l'Échange d'Images Chèques (EIC) dans le SIT. La montée en charge de l'EIC a nécessité certains ajustements qui ont été traités en partie dans le cadre du groupe **Incidents**.

Les communications adhérents suivantes ont été préparées par le groupe :

- modification des délais interbancaires de rejet en cas d'incident affectant le SIT (communication adhérents FBF 2002/124 du 19.04.02),
- aménagement relatif au rejet d'image-chèque (communication adhérents FBF 2002/268 du 30.09.02),
- restitution hors délai des chèques impayés (communication adhérents FBF 2002/307 du 21.11.02).

Le groupe **Incidents** a également été amené à préciser certains points de la réglementation sur les sujets suivants :

- dialogue participant direct/indirect au SIT en cas d'incident ;
- annulation de la communication adhérents FBF sur les Opérations de Redressement au Crédit/Opérations de Redressement au débit pour les opérations de retrait aux Distributeurs Automatiques de Billets ;
- OCR/ODR : partage des débours et intérêts de trésorerie.

Par ailleurs, le groupe a participé aux travaux concernant les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre pour limiter les conséquences de l'échange dans le SIT, suite à une erreur, d'opérations comportant un montant anormalement élevé.

Groupe Fichiers des Implantations Bancaires

Le groupe **Fichiers des Implantations Bancaires** est chargé de définir les règles d'alimentation et de diffusion des informations relatives au Fichier des Implantations Bancaires (FIB) géré par la Banque de France. Le Répertoire des Guichets Permanents (RGP) fournit sous forme papier la liste des guichets permanents des établissements exerçant une activité financière et tenant des comptes de clients, installés en France, dans la principauté de Monaco et dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Ces informations sont aussi diffusées sur support informatisé via le Fichier des Guichets Domiciliataires (FGD). Enfin, la liste des adresses de centralisation des autorisations de prélèvement dans les établissements domiciliataires ayant opté pour le régime du guichet invariant (guichet AP-TIP) est diffusée depuis 2002 via un fichier spécifique FICHier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement (FICAP) et intégrée au FGD.

L'année 2002 a été notamment consacrée au suivi de la mise en œuvre de la communication adhérents FBF n° 2001/075 du 06.03.01 sur les « Règles et diligences concernant le Fichier des Guichets Domiciliataires (FGD) » qui est entrée en vigueur en avril 2002.

Par ailleurs, une enquête concernant les modifications à apporter au Répertoire des Guichets permanents a été lancée et s'est traduite par une version amendée de ce dernier, diffusée au cours du mois de novembre 2002.

Enfin, le groupe a engagé une réflexion sur les modalités de la transmission du Fichier des Guichets Domiciliataires et les besoins effectifs de sécurisation en la matière, notamment en fonction du degré de sensibilité des informations contenues dans le fichier.

Groupe Fichiers d'incidents de paiement

Le groupe **Fichiers d'incidents de paiement** est chargé de suivre les évolutions légales, réglementaires et techniques relatives aux fichiers gérés par la Banque de France. Il s'agit :

- du Fichier Central des Chèques (FCC) qui recense les incidents de paiement sur chèques rejetés pour défaut ou insuffisance de provision, les notifications d'interdictions judiciaires prononcées par les tribunaux et les décisions de retraits de cartes bancaires « CB » pour usage abusif ;
- du Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) qui recense, entre autres, les coordonnées bancaires (RIB) des comptes dont le ou les titulaires sont sous le coup d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques. Les commerçants abonnés au service RESIST de consultation du FNCI peuvent ainsi vérifier la régularité de l'émission d'un chèque remis en règlement ;
- du Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits au Particuliers (FICP) qui recense les incidents de paiement caractérisés sur des crédits consentis à des particuliers pour des besoins non professionnels et des informations relatives au surendettement (décisions de recevabilité, mesures) que la Banque de France est seule habilitée à centraliser.

Au cours de l'année 2002, le groupe a eu à se prononcer sur les moyens d'améliorer la fiabilité des états civils dans le FCC et le FICP ; ces travaux ont abouti à un texte qui a été diffusé à la profession bancaire. Les travaux ont par ailleurs porté sur la réforme du Fichier des Comptes Bancaires 2 (FICOBA2, géré par la Direction Générale des Impôts), dans le cadre de la restitution d'informations sur les comptes bancaires détenus par les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.

Groupe Monnaie Fiduciaire

Le groupe **Monnaie fiduciaire** a pour objectif de développer les échanges de vues avec les établissements de crédit sur ce moyen de paiement. Le groupe a notamment pour objet, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème d'approfondir, de compléter ou de modifier les normes actuelles des opérations, en intégrant les questions relatives à la sécurité des mouvements fiduciaires.

L'introduction en 2002 des billets et pièces en euros s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes grâce notamment à l'importance des travaux préparatoires qui ont été conduits avec les différents acteurs de la filière fiduciaire, en particulier avec les établissements de crédit, pour lesquels les travaux interbancaires ont débuté en 1998.

Le groupe sera amené en 2003 à examiner les conditions de mise en œuvre de la « position commune » publiée par l'Eurosystème concernant « l'utilisation des caisses recyclantes par les établissements de crédit ainsi que les autres établissements de la zone euro participant à titre professionnel au tri et à la délivrance au public de billets ».

Groupe Terminologie

Le groupe **Terminologie** a pour objet d'échanger et mettre en commun, au sein de la profession bancaire, des définitions claires et précises, assurant une cohérence terminologique aux rédacteurs et traducteurs dans les domaines des moyens et systèmes de paiement et de la sécurité informatique.

Le groupe **Terminologie**, qui continue à travailler en étroite collaboration avec le groupe **Sécurité** du Pôle Edi & e-business, a rédigé la quatrième version de la « Terminologie bancaire et financière ». Celle-ci a été enrichie par un nouveau sous-domaine concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux. Pour continuer à satisfaire la profession bancaire dans son ensemble et afin de promouvoir le plurilinguisme, le groupe de travail a ajouté des équivalents en espagnol et en italien. La quatrième version comprend ainsi quatre langues de travail : anglais, allemand, espagnol et italien.

Cette terminologie, constamment mise à jour, est accessible sur le site du CFONB ainsi que sur le site de la Fédération Bancaire Française (FBF).

Par ailleurs, le 21 novembre 2002, le groupe **Terminologie** a été lauréat du Mot d'or décerné par l'association « Actions pour promouvoir le français des affaires » sous l'égide du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Enfin, de nouveaux sous-domaines : la lutte contre la fraude en matière de cartes bancaires, la sécurité financière (sincérité des comptes), le marché des capitaux et de nouvelles langues de travail, dont le russe, ont été prévus pour 2003.

Groupe Balance des paiements

Le groupe, qui s'est formé fin 2002, assure l'interface avec la profession bancaire sur les obligations déclaratives destinées à l'élaboration de la balance et de la position extérieure de la France et de la zone euro, d'informer les établissements de crédit de la place sur les systèmes de collecte en Europe et d'animer une réflexion sur les perspectives d'évolution des modes de collecte des informations en France.

Certains allègements possibles des procédures déclaratives à la suite des décisions européennes d'exemption concernant les virements transfrontières ont été présentés par la Banque de France au groupe ainsi que les caractéristiques du nouveau mode de sélection des entreprises déclarantes directes à la balance des paiements qui devrait être mis en œuvre début 2004.

Groupe Prévention des fraudes sur documents papier

Le groupe est chargé de suivre la fraude sur documents papier, de l'analyser et de définir un outil de suivi « tableau de bord de la fraude sur document papier ».

En 2002, le groupe s'est attaché à travailler sur l'état des lieux en matière de fraudes et sur le chèque plus particulièrement. Ainsi, il a participé à la rédaction de la communication adhérents FBF n° 2002/106 du 28.03.02 concernant le traitement des chèques hors norme. Il a, de ce fait, été rappelé que le traitement des chèques en « hors norme » était nécessaire dans le cadre de certaines procédures exceptionnelles où les chèques pouvaient constituer une présomption de fraude. Les contrôles sur l'application des procédures chèques hors norme ainsi qu'un rappel de celles-ci auprès des prestataires ont également été soulignés dans ce texte professionnel.

En juin, le groupe a contribué à une réflexion sécuritaire concernant les pratiques bancaires en matière d'envoi de chèquiers.

Dans le cadre de l'état des lieux et compte tenu de l'environnement actuel, le groupe a également été amené à actualiser le texte concernant les recommandations aux utilisateurs de chèquiers (communication adhérents FBF n° 2002/342 du 24.12.02) en mettant l'accent plus particulièrement :

- pour les émetteurs de chèques, sur la détention des chèquiers y compris leur réception, la rédaction des chèques et leur paiement, la vérification du relevé de compte et l'opposition ;
- pour les bénéficiaires de chèques, sur le support chèque lui-même, la vérification de l'identité, le cas du chèque de banque.

Les travaux concernant un tableau de bord interbancaire de la fraude sur documents papier sont difficiles à traiter car ils relèvent de données très confidentielles par nature et ils touchent des domaines dont il faut harmoniser les définitions en évitant les interprétations erronées qui pourraient être faites des chiffres, des sources et des niveaux de recensements très variables d'un établissement à un autre.

Il a été décidé pour 2003 que les travaux du groupe s'effectuent en liaison avec un nouveau groupe consacré à la détection et au recensement de la fraude sur les moyens de paiement scripturaux, qui visera à établir une méthodologie de recensement des cas de fraude qui soit commune à l'ensemble des moyens de paiement, traditionnels ou nouveaux, ainsi que des statistiques en matière de fraude.

Veille juridique

Plutôt que de créer un groupe permanent, il a été décidé d'opérer au cas par cas sur les questions juridiques soulevées par les groupes de travail du CFONB, en consultant les experts juridiques de la Banque de France et ceux des autres membres du CFONB désignés en fonction de la nature des problèmes traités.



TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX

L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)

LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION (CENB)

LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN) ET INTERNATIONALE (ISO)

LES TRAVAUX DE L'UN / CEFACT / TBG5

*(United Nations / Centre for the Facilitation of procedures
and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)*

L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)

ORIGINE ET MISSION

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'Atelier européen SEPA (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Elle relève d'une volonté politique reprise dans la déclaration fondatrice de l'EPC : « Nous, les banques européennes et associations bancaires européennes, partageons la vision selon laquelle les paiements euroland sont des paiements domestiques (...) ».

L'objectif des établissements de crédit membres de l'EPC est de se doter d'une organisation dont la mission primordiale est de définir le paysage futur pour les systèmes et moyens de paiement en Europe. A cette fin l'EPC s'est fixé pour tâches principales de :

- créer les groupes de travail nécessaires,
- piloter l'ensemble de l'activité de ces groupes,
- assurer les relations avec la BCE et la Commission Européenne,
- fixer les orientations techniques à donner au CENB.

L'EPC a vocation à traiter les problèmes des moyens de paiement en Europe, notamment les systèmes d'échange, l'offre de services et les principes de fonctionnement des instruments de paiement.

ORGANISATION GENERALE DE L'EPC

La structure de l'EPC est composée :

- d'un Conseil Plénier, représentatif des établissements de crédit, des principales Associations nationales et des 3 Fédérations européennes (50 membres environ) ;
- d'un groupe de coordination, de taille plus restreinte (12 membres), chargé de veiller à l'application des décisions du Conseil Plénier et d'un Secrétariat, chargé du soutien logistique et de la coordination des activités. Le Secrétariat a également pour mission d'être l'interface avec les autres acteurs du marché.

Le Conseil Plénier et le groupe de coordination sont présidés par Gerard HARTSINK (ABN Amro). La vice-présidence du Plénier et du groupe de coordination est assurée par Claude BRUN (Crédit Mutuel).

ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

L'EPC comprend 5 groupes de travail, eux-mêmes subdivisés en sous-groupes :

- **Business and Customer Requirements.** Les objectifs de ce groupe consistent à développer une vision stratégique des moyens de paiement pan-européens et à définir les besoins des différents acteurs pour des moyens de paiement pan-européens nouveaux ou améliorés ;
- **Cash.** La mission du groupe est de faire des recommandations pour contribuer à la diminution de l'usage des espèces au sein de SEPA. Il traite des aspects législatifs, réglementaires et technologiques ;
- **Cards.** Ce groupe traite de tous les moyens de paiement utilisant le support carte dans le but de déterminer une vision à long terme pour l'usage des cartes au sein de SEPA ;
- **Infrastructure.** Ce groupe a pour objectif la définition d'un système d'échange et de compensation pan-européen, ainsi que les étapes intermédiaires nécessaires pour y parvenir et les conditions pour atteindre une masse critique d'échanges ;
- **End to End STP.** Le principal objectif de ce groupe est d'établir des règles et des conventions permettant aux établissements de crédit d'atteindre dans le cadre de SEPA une utilisation des processus STP supérieure à celle constatée pour les échanges domestiques à ce jour. Ce groupe est notamment alimenté par les travaux du groupe **Business and Customer Requirements**.

La cartographie de ces groupes est jointe en annexe 4.

ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE

Au niveau français, des groupes domestiques miroirs ont été mis en place afin de préparer les positions que nos représentants ont à défendre au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Ces groupes sont logés au sein des structures du CFONB.

Pour les pléniers et groupes de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions ou conférences téléphoniques ad-hoc, à l'initiative de la FBF (secrétariat EPC de la FBF).

Le Bureau du COMP de la FBF assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective de la FBF pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en annexe 4 p.2.

PRINCIPALES REALISATIONS

Depuis sa création, l'EPC a validé les travaux suivants :

La convention Credeuro

Les établissements de crédit qui adhèrent à la convention Credeuro s'engagent à exécuter en 3 jours les virements en euros jusqu'à 12.500 euros effectués dans l'Union Européenne, sous certaines conditions notamment la présence de l'IBAN du bénéficiaire et du code BIC de la banque de ce dernier.

La convention ICP

La convention ICP s'applique au virement européen ; elle définit notamment l'option retenue pour la facturation clientèle (option « SHARE ») ainsi que les principes de facturation entre établissements de crédit, en particulier la suppression d'une pratique commerciale qui avait comme conséquence la réception par le client bénéficiaire d'un montant différent de celui envoyé par le client donneur d'ordre. L'application de la convention ICP est prévue pour le 1er juillet 2003 ; elle vise à aligner les pratiques « cross border » sur les pratiques domestiques.

L'établissement de résolutions sur les cartes

Il s'agit de l'énoncé des lignes directrices sur lesquelles devront porter les travaux du groupe **Cards** en 2003, l'accent étant mis sur la lutte contre la fraude. L'objectif central est de valoriser à terme l'espace européen pour l'usage des cartes, au travers notamment du renforcement de la standardisation et de la coopération entre les différents acteurs concernés.

L'établissement de résolutions sur la monnaie fiduciaire

L'objectif fixé est de développer une stratégie pour la monnaie fiduciaire, conjointement à celle des cartes, afin de réduire l'usage des espèces et leurs coûts. Il s'agit également de proposer des axes de réflexion visant à harmoniser les différentes réglementations nationales en matière de traitement des espèces.

L'établissement de résolutions sur l'infrastructure

Ces résolutions se traduisent notamment par le fait que l'ABE, via son projet STEP2 est retenue comme premier fournisseur du PE-ACH (Pan European Automatic Clearing House). Des principes de gouvernance s'appliqueront au PE-ACH et un business model est en cours d'élaboration afin de définir les étapes intermédiaires nécessaires et les conditions pour atteindre une masse critique d'échanges.

PERSPECTIVES 2003

En 2003, les principaux chantiers devraient porter sur :

- la validation d'un modèle de débit direct pan-européen ;
- la poursuite des travaux sur l'infrastructure, en particulier la mise en œuvre de l'obligation des établissements de crédit de recevoir des messages en provenance du PEACH ;
- la poursuite des études et travaux sur les cartes et la monnaie fiduciaire.



LE CENB (COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION BANCAIRE)

Créé en 1992, le CENB a pour objet d'élaborer des standards et des documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen.

Suite à la création de l'EPC, les travaux techniques menés dans le CENB seront fonction des orientations stratégiques définies au sein de l'EPC.

Les travaux du CENB sont réalisés au sein de 4 comités techniques organisés en groupes de travail. Les positions françaises quant au contenu et aux orientations à donner à ces travaux sont coordonnées au sein de la Commission NBE (Normalisation Bancaire Européenne) du CFONB.

Le Comité Technique TC1 (cartes)

Ce Comité Technique, présidé par le Royaume-Uni, a apporté une importante contribution aux travaux menés au sein de l'ISO (TC68 / SC6) portant d'une part sur la révision de la norme relative aux protocoles d'échange entre acquéreurs et émetteurs, et d'autre part, sur la gestion et la protection du code PIN dans différents environnements.

La série des guides de mise en œuvre de la norme ISO 8583 (messages acquéreurs-émetteurs) s'est enrichie en 2002 de deux parties (SIG 106 parties 3 et 4) portant respectivement sur les transactions initiées par porte-monnaie électronique et sur les transactions réalisées dans le cadre du commerce électronique.

Ce comité a également été impliqué dans la définition, au sein de l'atelier CEN-ISSS, des spécifications dites « Embedded FINREAD » des lecteurs sécurisés de cartes à puce portés par différents types de terminaux domestiques/personnels (téléphone portable, décodeur de télévision, assistants personnels, ...).

Enfin, un rapport technique en préparation précise les besoins bancaires dans l'évaluation sécuritaire des produits cartes à puce selon la méthodologie des critères communs.

L'ensemble de ces contributions a permis de conforter la place des banques européennes dans les travaux de normalisation menés dans le domaine de la carte en général.

Le Comité Technique TC2 (Moyens de paiement automatisés)

Les travaux du TC2, présidé par la France (S. Moutot CASA) ont été très fortement impactés par la publication le 19 décembre 2001 du Règlement Européen sur les paiements transfrontaliers qui impose une identité tarifaire entre les transactions domestiques et transfrontalières en euro dans l'Union Européenne :

- à compter du 1^{er} juillet 2002 pour les paiements effectués par carte bancaire ;
- à partir du 1^{er} juillet 2003 pour les virements dès lors que le donneur d'ordre aura fourni à sa banque l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque de ce dernier.

Ainsi, toute la documentation sur l'IBAN (norme, guide d'utilisation, brochure, etc, ...) a été mise à jour afin de prendre en compte et de bien expliciter la nécessité d'utiliser celui-ci conjointement avec le code BIC pour parvenir à un niveau d'automatisation du traitement des opérations transfrontalières intra-européenne en euro aussi proche que possible de celui des opérations domestiques.

Par ailleurs, le TC2 WG5, en charge du débit direct, a finalisé deux documents dans le cadre de la perspective de la définition d'un futur instrument de débit direct pan-européen :

- le TR 210, descriptif des principes de fonctionnement génériques d'un schéma de débit direct,
- le TR 211 qui fournit la description de l'ensemble des schémas de débit direct actuellement utilisés en Europe.

Les travaux sur les rejets qui avaient été initiés en 2001 ont été mis en veille en attendant les résultats des réflexions de l'EPC sur le débit direct pan-européen.

Pour la même raison, l'ensemble de l'année 2002 a été, d'une manière générale, assez largement marqué, pour ce qui concerne les travaux du TC2, par une mise en veille des travaux en cours, les études techniques pouvant être conduites par le CENB étant très largement conditionnées par les choix stratégiques qui seront faits par la communauté bancaire au sein de l'EPC.

Le Comité Technique TC4 (Sécurité)

Concernant le comité technique sécurité (TC 4) animé par l'Autriche, nos représentants participent activement aux groupes de travail WG 2 (autorités de certification), WG 6 (banque sur Internet), WG 9 (algorithmes et gestion de clés, animé par la France : J-L Barbut du GSIT).

En 2002, le WG 2 (autorités de certification) a poursuivi son travail d'examen des activités de normalisation sur les autorités de certification menées au sein de l'EESSI (European Electronic Signature Standardisation Initiative), de l'ETSI et de l'ISO TC 68 SC 2. Une attention toute particulière a été portée au projet de norme ISO 21188 sur les Politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, notamment afin d'assurer sa conformité avec la Directive Européenne sur la signature électronique.

Le WG 6 (banque sur Internet) a publié le rapport 410 sur la sécurité des paiements par carte sur l'Internet.

Le WG 9 (algorithmes et gestion de clés) a entrepris au dernier trimestre de 2002 les travaux préparatoires à la publication, mi 2003, de la deuxième mise à jour du rapport "Guide générique sur les algorithmes et la gestion de clés" : TR 406/V2). Il a aussi permis d'établir des positions européennes coordonnées sur divers votes de projets de normes de l'ISO TC 68 SC 2 concernant la cryptographie.

Le WG 10 (gestion de la piste d'audit) ne s'est pas réuni depuis la publication, en 2001, du rapport technique TR 411 « Gestion de la piste d'audit ».

Aucun nouveau sujet de travail potentiel n'a été retenu.

Le Comité Technique TC 6 (Services électroniques)

Le TC6, dernier Comité Technique créé au sein du CENB et animé par l'Allemagne a pour mission de couvrir transversalement l'ensemble des travaux liés au développement des services électroniques.

Le TC6/WG1 "electronic banking", s'est rattaché en 2002 aux travaux SWIFT sur le périmètre client-banque. Ce suivi croisé a permis de coordonner les travaux au sein des différentes instances interbancaires et d'éviter de développer des standards européens alors que des standards internationaux sont en cours de réalisation chez SWIFT.

Le TC6/WG2 "electronic Payment Initiator" a produit en 2002 le standard bancaire européen de l' « ePI ». Il s'agit d'un conteneur de données standard, diffusé électroniquement par un fournisseur à un client souhaitant régler sa facture de manière entièrement automatisée en initiant auprès de sa banque un virement (domestique ou transfrontalier). L' « ePI » peut également contenir des informations permettant au bénéficiaire d'identifier la transaction d'origine.

Le TC6/WG3 "bank trust services" a travaillé en 2002 sur les bases nécessaires à une interopérabilité des services de certification et signature électronique. Le rapport technique du groupe présentant ses conclusions sur le sujet devrait être publié en 2003.

Le TC6 WG4 « mobiles services », animé par la France en 2002, a produit un rapport technique (TR 603) décrivant les exigences business et fonctionnelles du monde bancaire au sujet des paiements sur mobiles. Ce groupe de travail a également initié en 2002 un guide opératoire ayant également trait aux paiements sur mobiles. Son programme de travail s'est maintenant enrichi et inclus également le paiement sur de nouveaux média comme la télévision.

Le TC6/WG4 "mobile services" a travaillé en 2002 sur la définition des besoins bancaires et fonctionnels pour le paiement par téléphone mobile. Le rapport technique reprenant ses conclusions a été publié en février 2003.

LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)

L'année 2001 avait vu aboutir au sein de l'atelier CEN-ISSS, la publication des spécifications « FINREAD (CWA 14174) » normalisant un lecteur sécurisé connecté à un ordinateur personnel, ainsi que les outils logiciels permettant d'assurer l'interopérabilité des applications indépendamment du support matériel du lecteur. Ce lecteur apporte le niveau de sécurité requis pour le commerce électronique en assurant l'intégrité des données de bout en bout, ainsi que l'authentification des acteurs. En 2002, un nouvel atelier (« Embedded FINREAD ») a vu le jour, avec pour objectifs de généraliser les principes du lecteur « FINREAD » à d'autres types de terminaux (téléphone portable, décodeur de télévision, assistants personnels, ...), en conservant les mêmes niveaux de fonctionnalité et de sécurité.

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – GIE CB), a vu se poursuivre en 2002 de nombreux sujets portant sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine, afin de faciliter l'utilisation des systèmes carte par les personnes ayant des besoins spécifiques. Ces travaux doivent être suivis de très près car ils risquent d'impacter le parc des installations bancaires.

Un nouveau sujet initié par l'Administration française a été porté au TC224 en 2002 : il s'agit de la carte électronique du citoyen devant permettre d'authentifier les citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et d'exécuter des actions de signature électronique. La communauté bancaire française suit cette initiative, certains recoupements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

LA NORMALISATION INTERNATIONALE (ISO)

Ces travaux de normalisation concernent, ceux réalisés par les sous-comités SC2 et SC6 du TC 68 et par l'ISO / IEC JTC1/SC 17/WG 4.

Le TC 68/SC 2

Ce sous-comité en charge des "Opérations bancaires générales et de la sécurité" au sein du TC 68, est présidé par les Etats-Unis. Son activité est relayée en France par la CG 68 CN 2 de l'Afnor, et qui se réunit dans le cadre du groupe **Sécurité** du Pôle Edi & e-business.

Les principaux travaux du TC 68 SC 2 ont porté en 2002 sur la Certification, notamment avec le projet de norme 21188 sur les Politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, ainsi que sur la cryptographie avec deux projets de rapports techniques sur les modes opératoires de l'algorithme de chiffrement DES triple (largement utilisé dans le secteur bancaire).

Le TC 68/SC 6

Ce sous-comité en charge des "Services financiers de détail" au sein du TC 68, est présidé par la France (R. Beltrando – GIE CB) et développe des normes concernant les cartes de transactions financières. L'année 2002 s'est caractérisée par des progrès très importants dans deux domaines. Le protocole ISO 8583, universellement utilisé par le secteur bancaire, a été révisé pour y introduire des données relatives à de nouvelles technologies (carte à puce) ou de nouveaux services (carte d'achat, porte-monnaie électronique, télépaiement) ainsi que des fonctions entre l'accepteur et l'acquéreur. D'autre part, les documents sur la protection du PIN dans les environnements de vérification "on line" et "off line" (norme ISO 9564) ont été stabilisés, et de nouvelles réflexions ont débuté pour l'introduction de l'environnement réseau ouvert. A noter également la finalisation des travaux portant sur l'harmonisation du MAC.

L'ISO/IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Ce groupe de travail intersectoriel développe des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français.

En 2002, la restructuration majeure de la norme 7816 à la base des spécifications EMV (carte débit/crédit) et CEPS (porte-monnaie électronique) s'est poursuivie. De nouveaux sujets, liés au développement technologique des secteurs industriels en rapport avec la carte à puce, ont été introduits. Ils visent à normaliser des solutions permettant d'offrir des cartes à fonctionnalités élargies par rapport à celles d'aujourd'hui, et des interfaces simplifiées avec les terminaux.

Deux nouveaux sujets sont en cours d'étude et vont être intégrés dans la série 7816 :

- interface et protocole USB(Universal Serial Bus) adapté à la carte à puce ;
- interconnexion de micro-périphériques enchâssés dans le corps de carte : afficheur, clavier, détecteur biométrique, ...

LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)

L'UN/CEFACT s'est réorganisé en 2002 pour s'adapter aux évolutions de la standardisation, et en particulier aux conclusions du projet ebXML qui a défini les conditions de la standardisation des échanges. En 2001, à la fin du projet ebXML, l'UN/CEFACT et l'association OASIS, qui regroupe des fournisseurs de solutions, se sont répartis la définition des standards : l'UN/CEFACT définit les éléments fonctionnels, composants données et processus d'affaires, alors que OASIS définit les solutions techniques.

L'UN/CEFACT a donc créé un Forum de 5 groupes qui se rencontrent 2 fois par an afin de garantir une bonne cohérence des travaux. A côté d'un groupe légal et d'un groupe technique et méthodologique, trois groupes traitent des besoins fonctionnels, de leur traduction en éléments techniques et de leur stockage dans un dictionnaire.

Le groupe **D6 Finance** fait désormais partie du groupe de définition des besoins fonctionnels (TBG = international Transaction Business Group) et s'appelle dorénavant TBG5. Il continue à être animé par la France (Y. Gailly – BNPP) jusqu'aux élections de 2003.

Contrairement à ce qui était annoncé à la fin du projet ebXML, en mai 2001, les travaux de définition de règles pour les « Core Components » et les « Business Processes », n'étaient pas terminés. La première version stable de définition des « Core Components » a été produite en décembre 2002.

Dans ces conditions, le TBG5, outre les travaux de maintenance effectués en fonction des besoins des standards EDIFACT existants, s'est surtout attaché à comprendre la nouvelle méthodologie et à réaliser des travaux pilotes afin d'agir, en lien avec SWIFT, dans les groupes qui continuaient à définir les règles. Concrètement, le TBG 5 a participé au travers de représentants des établissements de crédit, mais aussi des « corporates » au projet « customer to bank » de SWIFT.

Ces travaux qui permettaient d'apprendre ont conduit, comparés à ceux réalisés au sein de SWIFT, à la conclusion que, même en suivant la même méthodologie, il était possible d'arriver à des standards différents. Le groupe a donc décidé de préparer avec SWIFT un document d'harmonisation des travaux des principaux organismes mondiaux de standardisation bancaire. Ce document, s'il est approuvé en 2003, conduira à centraliser la définition des standards bancaires chez SWIFT et à les faire valider intersectoriellement au niveau de l'UN/CEFACT.

Dans cette optique, 2003 devrait voir la validation par l'UN/CEFACT de tout ou partie des standards déjà préparés dans le cadre de SWIFT.



ANNEXES

1. Liste des membres du Comité de Direction
2. Organigramme
3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail
4. Organigramme de l'EPC
5. Liste des communications adhérents 2002
6. Normes françaises relatives à l'activité bancaire
7. Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance
8. Glossaire

ANNEXE 1

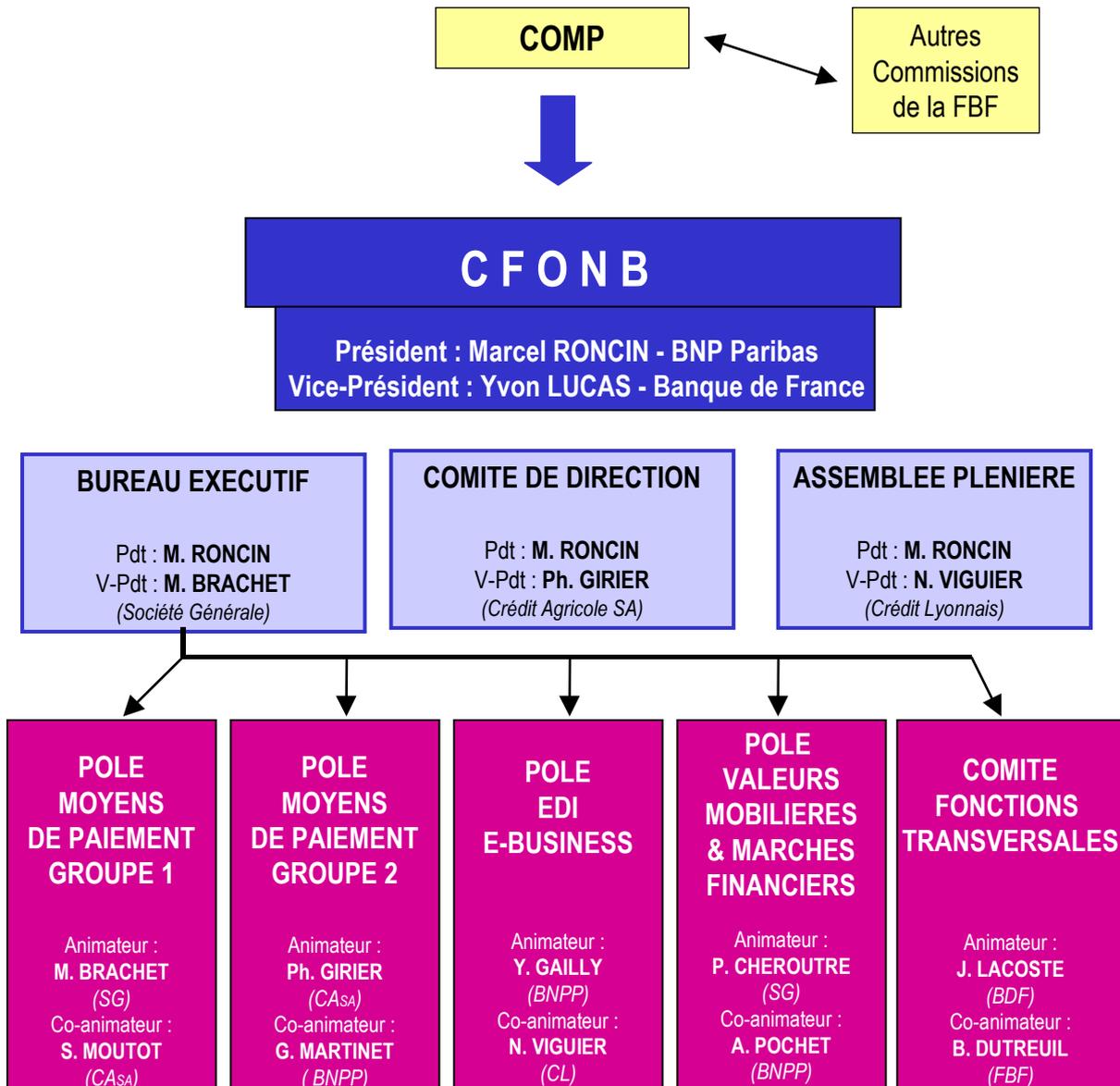
LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DU CFONB¹

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
BANQUE DE FRANCE
BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
BNP PARIBAS
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL
CREDIT AGRICOLE SA
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
CREDIT LYONNAIS
CENTRALE DES RÉGLEMENTS INTERBANCAIRES
EUROCLEAR FRANCE
EURONEXT PARIS
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE
GIE CARTES BANCAIRES
GROUPEMENT POUR UN SYSTÈME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
LA POSTE
NATEXIS BANQUES POPULAIRES
OCBF - TECHNOLOGIES
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

¹ Liste à fin avril 2003

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DU CFONB



Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

COMITE DE POLE

Animateur : Martine BRACHET (SG)

Co-animateur : Serge MOUTOT - CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	Jean-Paul AEBERHARDT	CL
Gérard MARTINET	BNPP	Marc RAINTEAU	CM / CIC
Yves SCHEID	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Yasmina SAFY	CAsa	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Philippe GIRIER	CAsa	Jean-Yves GARNIER	NBP
Laurence VALLEE	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG

EVOLUTION DE L'AVIS DE PRELEVEMENT

Animateur : Gérard MARTINET - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Brigitte GUILLE	BDF	Dominique DUHEM	CM / CIC
Carlos MARTIN	BDF	Patrick MELLUL	CNCE
Brigitte GUILLE	BDF	Valérie JANSON	LA POSTE
Alain FAURE	BNPP	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Yasmina SAFY	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Philippe GIRIER	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Josette THIBAUT	CL	Claudine KURKOWSKI	SG
Isabelle OPPE	CM / CIC		

MISE EN ŒUVRE DU VIREMENT A LIBELLE GARANTI

Animateur : Claudine KURKOWSKI - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Céline BARD	BDF	Josette THIBAUT	CL
Yves SCHEID	BNPP	Thierry CAILLETET	CL
Gérard MOUTARDE	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Jacques VANHAUTERE	C.R.I.	Isabelle OPPE	CM / CIC
J-J CHARPENTIER	C.R.I.	Martine MOYNAT	CM / CIC
Philippe LACROIX	CAsa	Hubert FROUIN	GSIT
Michel AURICHE	CCF	Véronique JANSON	LA POSTE
Alain DE CHABANNES	CDC	Eric VERONNEAU	NBP
Jean GORIN	CDN	Marc CHAINTRON	OCBF
Léonard LAM	CEDICAM	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT - VIREMENTS

Animateur : Jean-Yves GARNIER - NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves SCHEID	BNPP	Serge de MARCY	GSIT
Philippe LACROIX	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain de CHABANNE	CDC	Valérie JANSON	LA POSTE
Gérard BRAYER	CL	Jean-Yves GARNIER	NBP
Danielle GALLECIER	CL	Murielle SALESSES	NBP
Marc RAINTEAU	CM / CIC	Jean-Michel BOSSIN	SG
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Claudine KURKOWSKI	SG

NORMALISATION C.R.I.

Animateur : Serge MOUTOT - CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Bertrand MANOURY	BDF	Annie BUFFETEAU	CAsa
Didier FICHAUX	BDF	Bruno LEPINE	CCF
Didier FICHAUX	BDF	Loïc PENNANEC	CDC IXIS
Isabelle ROCHE	BNPP	Josette THIBAUT	CL
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Claude BIENSAN	CL
JP GREGORI	BNPP	Michel BOCCOZ	CM / CIC
Jacques VANHAUTERE	C.R.I.	Véronique MERRIEN	CNCE
Gildas ONEN	C.R.I.	Christian DERNONCOURT	LA POSTE
Jean-Jacques CHARPENTIER	C.R.I.	Evelyne POUSSET	NBP
Serge MOUTOT	CAsa	Marc CHAINTRON	OCBF
Philippe LACROIX	CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG

DEBITS DIRECTS DE GROS MONTANTS

Animateur : Claudine KURKOWSKI – SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Jean-Claude CHAUFFOURRIER	CM / CIC
Gérard MARTINET	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Josette THIBAUT	CL	Caroline BREMOND	SG

AVIS DE PRELEVEMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Clémentine VILCOQCQ	BDF	Danièle GALLECIER	CL
Alain FAURE	BNPP	Gilles DUPRE	CM / CIC
Josette CHALTIEL	CCF	Isabelle OPPE	CM / CIC
Alain DE CHABANNES	CDC	Hubert FROUIN	GSIT
Jean-François GORIN	CDN	Valérie JANSON	LA POSTE
Patrick MELLUL	CNCE	Eric VERONNEAU	NBP
Chantal DEPERNET	CEDICAM	Guy FOURMANN	NBP
Andre WALRAEVENS	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Laurence VALLEE	CFONB	Olivier DURAND	WORMS

ARGUMENTAIRE BIC + IBAN POUR LES ENTREPRISES

Animateur : Joël LE DENTU – Philippe MILLEQUANT - NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Sibille BRUNET-JAILLY	BDF	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Alain FAURE	BNPP	Danièle GALLECIER	CL
Pascal THOUVENIN	BNPP	Jean-Claude CHAUFFOURRIER	CM / CIC
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Elsie LAPEYRADE	SG
Philippe LACROIX	CAsa	Philippe BLANCHET	SG

GRUPE MIROIR DU GROUPE DEBIT DIRECT PAN-EUROPEEN (P€DD) DE L'EPC

Animateur : Gérard MARTINET - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Brigitte GUILLE	BDF	Dominique DUHEM	CM / CIC
Carlos MARTIN	BDF	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Patrick MELLUL	CNCE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Yasmina SAFY	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Philippe GIRIER	CEDICAM	Eric VERONNEAU	NBP

Laurence VALLEE	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Danièle GALLECIER	CL		

GRUPE MIROIR DU GROUPE INFRASTRUCTURE (IWG) DE L'EPC

Animateur : Serge MOUTOT - CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Marc RAINTEAU	CM / CIC
G�rard MARTINET	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Jacques BAILLON	CAsa	Sylvain OMNES	GSIT
Laurence VALLEE	CFONB	Jean-Yves GARNIER	NBP
Jean-Paul AEBERHARDT	CL	Martine BRACHET	SG

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

COMITE DE POLE

Animateur : Philippe GIRIER - CA Cedecam

Co-animateur : Gérard MARTINET - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Xavier DURBIGNY	CNCE
Chantal ROUX	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Pierre FERY	CAsa	Cédric SARAZIN	GIE CB
Jean-Francis GORIN	CDN	Sylvain OMNES	GSIT
Josette THIBAUT	CL	Serge DEMARCY	GSIT
Jean-Luc THEROND	CL	Guy FOURMANN	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Jean-Yves GARNIER	NBP
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Claudine KURKOWSKI	SG

REDACTION DU CAHIER DES CHARGE EIC VERSION 3

Animatrice : Chantal ROUX - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Stéphane KUNESCH	BDF	Isabelle CHATAING	CNCE
Sylvie BOULAY	BDF	Coralie MUGNAI	CNCE
Isabelle GLEMIN	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alain De CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Ivan HUANT	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Marc CHAINTRON	OCBF
Georges BRIAND	CM / CIC	Anne-Charlotte STARNURSKI	SG

L'ARCHIVAGE NUMERIQUE DES CHEQUES

Animatrice : Jacques HARASSE - FBF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Stéphane KUNESCH	BDF	Philippe MALIZIA	CNCE
Odile LA PLANETA	BNPP	Samia BERRAZEG	CNCE
Gérard BENOLIEL	BRED	Xavier DURBIGNY	CNCE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michelle CHARAVEL	GSIT
P. GOUJON	CCF	Marie-France GERAUD	LA POSTE
Alain De CHABANNES	CDC	Pierre ROULLET	LA POSTE
Jean-Louis LAUTIER	CDN	Ivan HUANT	NBP
Frédéric WOJTCZAK	CDN	Philippe DELAZZER	NBP
André WALRAEVENS	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Jean-Louis MARZET	CL	Christel VALLEE	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG
Guy SITTLER	CM / CIC	Olivier DURAND	WORMS

ECHANGE DE COPIES DE CHEQUES ENTRE BANQUES

Animatrice : Gilles DUPRE – CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Sylvie BOULAY	BDF	Coralie MUGNAI	CNCE
Odile LA PLANETA	BNPP	Michelle CHARAVEL	GSIT
Alban SENAC	BNPP	Pierre ROULLET	LA POSTE
Cyril De FALCO	BNPP	Marie-France GERAUD	LA POSTE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Karine LECLERC	NBP
Alain De CHABANNES	CDC	Ivan HUANT	NBP
André WALRAEVENS	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Jean-Louis MARZET	CL	Anne-Charlotte STARNUSKI	SG
Pierre LAMAMY	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG
Xavier DURBIGNY	CNCE		

EDITION DES LETTRES-CHEQUES*Animateur : Guy FOURMANN - NBP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Pascal THOUVENIN	BNPP	Marc BECHERE	CM / CIC
Christophe DUFRESNOY	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michel AMBROSINI	NBP
Alain De CHABANNES	CDC	Emeline CARTRON	NBP
André WALRAEVENS	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Hélène BRUET	CL	Jean-Pierre GIBOT	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC		

EVOLUTION DE LA LIGNE MAGNETIQUE ET DES DONNEES FIGURANT SUR LE CHEQUE*Animateur : Guy FOURMANN - NBP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alban SENEK	BNPP	Gilles DUPRE	CM / CIC
Frédéric BELLANCOURT	BNPP	Xavier DURBIGNY	CNCE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain De CHABANNES	CDC	Eric MARCHAND	NBP
Patrick MELLUL	CE	Marc CHAINTRON	OCBF
André WALRAEVENS	CEDICAM	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Francis DAURON	CL	Gilbert VOISIN	SG
Marc BECHERE	CM / CIC		

PROCEDURE DE REGULARISATION DES SUSPENS CHCP*Animateur : Josette THIBAUT*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jean-Claude CHARTREL	ABN AMRO	Richard MICHALAK	FORTIS BANK
Sylvie BOULAY	BDF	Jean-Marc DELSAUT	HERVET
Stéphane KUNESCH	BDF	Eric BARBOT	ING BANK
Pierre CHANTEMARGUE	BNPP	Brice MAREUSE	LA POSTE
Patrick PUJOL	BNPP	Ginette SUTTER	LA POSTE
Michelle RENO	BTP	Michel BIANCHI	LAZARD
Jean-Pierre FERY	CAsa	Pierre PARISOT	LAZARD
Pierre GOUJON	CCF	Christian BOISSET	LAZARD
Patrick GRANELET	CCF	Elisabeth PEROT	MONTE PASCHI
Didier La COUTURE	CCF	Eric BARBOT	ING BANK
Alain BOIVIN	CDC	Michel HANCE	NBP
Laure BEAUVILLARD	CDC	Philippe DE LAZZER	NBP
Christian LECARDONEL	CDN	Dominique GOMEZ	NBP
François MAILLARD	CDN	Ivan HUANT	NBP
André WALRAEVENS	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Chantal TRACANELLI	CEDICAM	Gérard MAURICE	Paierie Générale du Trésor
Patrick DUCOMPS	CL	Evelyne PAGES	RGF
Jean-Louis MARZET	CL	Michel GUILLOUX	SG
Francis DAURON	CL	Jean-Pierre CANDIA	SG
Claude DUFOUR	CM / CIC	Paul OTTMANN	SMC
Guy RATEAU	CNCE	Jean PUTHIE	SNVB
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Jean-Paul JOUANIN	UBP
Christian LARGILLIER	CNCE	Annick MERIEL	WORMS
Jacques HARASSE	FBF		

EXAMEN DU DELAI DE CONSERVATION DES ORIGINAUX DE CHEQUES DANS L'EIC*Animateur : Xavier DURBIGNY*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Isabelle GLEMIN	BNPP	André WALRAEVENS	CEDICAM
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Josette THIBAUT	CL

Chantal ROUX	BNPP	Georges BRIAND	CM / CIC
Jean-Pierre FERY	CAsa	Gilles DUPRE	CM / CIC
Gisèle DALLE	CAsa	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain De CHABANNES	CDC	Ivan HUANT	NBP
Coralie MUGNAI	CE	Etienne MAURET	SG
Emmanuel JOUFFIN	CE	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC

Animateur : Serge DEMARCY

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Frédéric BELLANCOURT	BNPP	Isabelle CHATAING	CNCE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michèle CHARAVEL	GSIT
Chantal DEPERNET	CEDICAM	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Ivan HUANT	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

PARTICIPANTS DIRECTS – PARTICIPANTS INDIRECTS

Animateur : Jean-Pierre FERY -

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Thierry DEYGAS	GSIT
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Valérie JANSON	LA POSTE
Gisèle DALLE	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM	Philippe MOULON	NBP
Josette THIBAUT	CL	Jacques GARIGUE	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Marc CHAINTRON	OCBF
Isabelle CHATAING	CNCE	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Xavier DURBIGNY	CNCE	Annick MARCK	SG

EXAMEN DE LA REGLE BANCAIRE DES « REJETS HORS SYSTEMES D'ECHANGES EN CAS DE NON-RESPECT DES DELAIS REGLEMENTAIRES DU CFONB » (REJETS TARDIFS)

Animateur : Bertrand SAINT ALARY - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Monica GAVRILOIU	CNCE
Annie ARZUR	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Gisèle DALLE	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain De CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CEDICAM	François RIBAY	NBP
Gérard BRAYER	CL	Philippe DELAZZER	NBP
Josette THIBAUT	CL	Catherine ULMANN	OCBF
Didier SCOUBART	CM / CIC	Bertrand BREHIER	SG
Marc HOUDART	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG

VCOM – FINANCEMENT FOURNISSEUR

Animateur : Jean-Francis GORIN - CDN

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Clémentine VILCOCCQ	BDF	Thierry CAILLETET	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Isabelle LHERMINE	NBP
Gérard MOUTARDE	BNPP	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
André WALRAEVENS	CEDICAM	Virginie GLOAGUEN	SG
Christine DONS	CL	Philippe BLANCHET	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL		

NORMALISATION SIT

Animateurs : Annie ARZUR – BNPP / Philippe GIRIER - CEDICAM

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
MANGEOT	BDF	Serge DEMARCY	GSIT
DACHRAOUI	BNPP	LAZIMI	GSIT
DEBORDE	CCF	TINE	GSIT
De LUCA	CDC	BONEU	GSIT
ROY	CDC	DELLA VEDOVA	GSIT
Jean-Francis GORIN	CDN	Thierry DEYGAS	GSIT
LUONG	CEDICAM	Jean-Pierre ONETA	GSIT
Josette THIBAUT	CL	VOINIER	GSIT
Philippe BECHET	CL	METTAYANT	LA POSTE
Gilles DUPRE	CM / CIC	ZEFERINO	LA POSTE
Martine MOYNAT	CM / CIC	Michel HANCE	NBP
ROUILLARD	CM / CIC	CHOQUET	NBP
BASTIAS	CNCE	JANNOT	NBP
LEROY	GIE CB	Marc CHAINTRON	OCBF
GUIGUES	GIE CB	Claudine KURKOWSKI	SG
Sylvain OMNES	GSIT	FRAYSSE	SG
Alain CAILLETEAU	GSIT		

TELE-PROCEDURES AVEC L'ADMINISTRATION ET LES ORGANISMES SOCIAUX

Animateur : Claudine KURKOWSKI - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Josette THIBAUT	CL
Brigitte GUILLE	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Carlos MARTIN	BDF	Patrick MELLUL	CNCE
Yves GAILLY	BNPP	Valérie JANSON	LA POSTE
Bruno GRELAUD	BNPP	Eric VERONNEAU	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Guy FOURMANN	NBP
Catherine GONDELMANN	CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Pierrick DAUMAIN	CFONB		

GRUPE MIROIR EPC « CHEQUE TASK FORCE »

Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCE

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jérôme DESLANDES	BDF	Cédric SARAZIN	GIE CB
Annie ARZUR	BNPP	Michèle CHARAVEL	GSIT
Chantal ROUX	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain De CHABANNES	CDC	Anne Charlotte STANURSKI	SG
Josette THIBAUT	CL		

Edi & e-business

COMITE DE POLE

Animateur : Yves GAILLY – BNPP

Co-animateur : Narinda VIGUIER - CL

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Carlos MARTIN	BDF	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Yves NEVEU	BNPP	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Gérard MARTINET	BNPP	Martine BRACHET	SG
Christian RITZ	BNPP	Claudine KURKOWSKI	SG
Laure TURLAN	BNPP	Odile MAMANE	SG
Daniel SAVOYEN	CAsa	Elsie LAPEYRADE	SG
Frédéric ASSUERUS	CL		

GRUPE – PARTICULIERS ET NOUVEAUX MEDIA

SOUS GROUPE NOUVEAUX MEDIA

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Pascaline DACHEVILLE	BNPP	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Miguel LE CONTE	CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG
Georges LANGEAIS	CNCE	Christine WOILLEZ	SG

GRUPE - ENTREPRISES

Animateur : Narinda VIGUIER – CL

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Brigitte GUILLE	BDF	Jean-Marie COLLANGE	CL
Isabelle THOUZERY	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Annie ARZUR	BNPP	Gilles DUPRE	CM / CIC
Mikael MASSON	BNPP	Georges LANGEAIS	CNCE
Yves GAILLY	BNPP	Pierre CHASSIGNIEUX	GIE CB
Martine GOUBERT	BNPP	Chantal MOUSSET	GIE CB
Alain STEPHAN	CAI	Mathias OLLE	GIE CB
Deogratias GONZALES	CAI	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Bernard MEUNIER	CCF	Samira FEDANE	LA POSTE
François-Xavier NIVOIT	CCF	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Michel AURICHE	CCF	Valérie JANSON	LA POSTE
Jean-Francis GORIN	CDN	Joel LE DENTU	NBP
Bruno VALLE	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Véronique CHANCE-FOURNIER	SG
Jean-Claude CROS	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG

SOUS-GROUPE – STANDARDISATION DU CONTENU

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Mikaël MASSON	BNPP	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Bruno GRELAUD	BNPP	Philippe MADAY	CL
Deo Gratias GONZALEZ	CAI	Jean Marie COLLANGE	CL
Chantal DEPERNET	CAI	Michel GIBERT	CM / CIC
Sophie BALANGE	CAI	Joël LE DENTU	NXBP
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Philippe MILLEQUANT	NXBP
Catherine DOUGNAC	CCF	Michel GALLET	SG
Bruno VALLEE	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Catherine SCHMITT	CDN	Elsie LAPEYRADE	SG
Jean-Marc USSE	CEDICAM		

SOUS-GROUPE – SECURISATION DES ECHANGES SUR INTERNET

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Laurence FAURE	BNPP	Jean Marie COLLANGE	CL
Mikael MASSON	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Deogracias GONZALEZ	CAI	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Daniel SAVOYEN	CAsa	Gérard BEUVIN	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Philippe MILLEQUANT	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Martine BOUTINEAU	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG

SOUS-GROUPE – PROJET SERVEUR D’OPPOSITION ETEBAC PHASE 1

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Benoît DECLERCK	BNPP	Narinda VIGUIER	CL
Yves GAILLY	BNPP	Max Henri PINTON	CM / CIC
Deo Gracias GONZALEZ	CAI	Mathias OLLE	GIE CB
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Philippe MILLEQUANT	NBP
Christian LAURENCY	CCF	Philippe BLANCHET	SG
Catherine SCHMITT	CDN	Elsie LAPEYRADE	SG
Jean Marie COLLANGE	CL	Patrick MAITRE	SG

SOUS-GROUPE – MULTI-ACCEPTANCE DES CERTIFICATS

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Laurence FAURE	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Mikael MASSON	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Daniel SAVOYEN	CAsa	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
François-Xavier NIVOIT	CCF	Gérard BEUVIN	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Martine BOUTINEAU	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL	Elsie LAPEYRADE	SG

SOUS-GROUPE – DEMANDES DES EXPERTS COMPTABLES

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Martine GOUBERT	BNPP	Jean Marie COLLANGE	CL
Alain GOHE	BNPP	Joël LE DENTU	NBP
Didier SECQ	CAsa	Philippe BLANCHET	SG
Lucien RICHARDEL	CDN		

GROUPE - ADMINISTRATIONS

Animateur : Yves GAILLY - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	Ulrik BERGSTEN	CL
Yves GAILLY	BNPP	Jean-Marie COLLANGE	CL
Marie-Laurence FAURE	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Catherine BASTONI	BNPP	Max-Henry PINTON	CM / CIC
Audrey DOIT	BNPP	Philippe MALIZIA	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Georges LANGEAIS	CNCE
Chrystel-Anne POMEL	BP Click&Trust	Jacques HARASSE	FBF
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Didier GREMILLET	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Dominique BERGER	CCF	Valérie JANSON	LA POSTE
François-Xavier NIVOIT	CCF	Gérard BEUVIN	NBP
John-Lewis CAZAUX	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Francis MOLINO	CDN	Régis DURAND	SG
Catherine GONDELMANN	CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG
Daniel SAVOYEN	CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Jean-Claude CROS	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Françoise HAMON	WORMS
Gérard BRAYER	CL		

SOUS-GROUPE – HABILITATIONS

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain FAURE	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Catherine BASTONI	BNPP	Yvon BACON	CL
Yves GAILLY	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Dominique BERGER	CCF	Michel GIBERT	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CEDICAM	Fabrice CROPSAL	NBP
Daniel SAVOYEN	CEDICAM	Claudine KURKOWSKI	SG
Julie MAGHSOUDNIA	CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG
G�rard BRAYER	CL	Eric BOUTHIER	SG

SOUS-GROUPE – BUSINESS ET ORIENTATIONS CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Alain FAURE	BNPP	G�rard BRAYER	CL
Yves GAILLY	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Dominique BERGER	CCF	Michel GIBERT	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CEDICAM	Fabrice CROPSAL	NBP
Julie MAGHSOUDNIA	CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Daniel SAVOYEN	CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG
Yvon BACON	CL	Claudine KURKOWSKI	SG

SOUS-GROUPE – CNIE

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Ulrik BERGSTEN	CL
Yves GAILLY	BNPP	Julie CORMIER	CL
Audrey DOIT	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Catherine GONDELMANN	CAsa	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Xavier DEMONNERON	CAsa	Georges LANGEAIS	CNCE
Dominique BERGER	CCF	Ga�tan DALIGAULT	GIE CB
Lionel KHALIL	CL	Eric BOUTHIER	SG

SOUS-GROUPE – POLITIQUES DE CERTIFICATION

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	G�rard BEUVIN	NBP
Yves GAILLY	BNPP	Fabrice CROPSAL	NBP
Xavier DEMONNERON	CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Julie CORMIER	CL	Regis DURAND	SG
Lionel KHALIL	CL	Karine ZACHARIA	SG
Max-Henri PINTON	CM / CIC		

SOUS-GROUPE – ARCHIVAGE ET HORODATAGE

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Catherine GONDELMANN	CEDICAM
Pierre-Dominique FLORES	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	G�rard BEUVIN	NBP
Fran�ois-Xavier NIVOIT	CCF	Jean-Christophe THOUAIT	NBP
Xavier DEMONNERON	CEDICAM	Nad�ge LOGEIS	SG

GROUPE - JURIDIQUE

Animateur : Bertrand SAINT ALARY - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Laure ARTHAUD TURLAN	BNPP	Christine LEGELEE CHARRETTE	CN
Annie GUERMEUR	CAsa	Muriel MONETTI	GIE CB
Annie LE BRETON	CAsa	Catherine DAGOUSSET	NBP
Antoinette LESTEL	CAsa	Catherine ULMANN	OCBF
Nancy LEFEVRE	CCF	H�l�ne DA SILVA	OFIVALMO
G�rard BRAYER	CL	Etienne MAURET	SG

GROUPE – SECURITE INFORMATIQUE*Animateur : Christian RITZ - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
M. BRUGUIER	BDF	Annie JOLIBOIS LAGRANGE	CL
Carlos MARTIN	BDF	M. CORNILLAUT	CMF
M. SINTUREL	BDF	M. DIONNET	EURONEXT
Alain FAURE	BNPP	M. ROUCHOU	EURONEXT
Christian RITZ	BNPP	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Alain STEPHAN	CAI	Mme ANGER	LA POSTE
M. MESSAUT	CAsa	Karine LECLERC	NBP
Lionnel ICARD	CCF	M. ELIOT	SG
M. SULPICE	CDC	M. WATTIEZ	SG
Mme BARBASTE	CDN	Eric BOUTHIER	SG
Jean-Claude CROS	CFONB		

VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

COMITE DE POLE

Animateur : Patrice CHEROUTRE – SG

Co-animateur : Alain POCHE - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Emmanuel de FOURNOUX	AFEI	Bernard CAPILLON	CLC BOURSE
Jean-Claude PALU	BDF	Pierre-Dominique RENARD	CLEARNET
Martine RIGAULT	BDF	Xavier BONNERU	CL
Alain DEMEILLIERS	BNPP	Francis AZNAR	CDN
Georges MARANDEL	BNPP	Nathalie MOULINEC	CDN
Marc TIBI	BNPP	Jérôme BESSE	EURO EMETTEURS FINCE
Richard DUHEM	BRED BP	Alain DUHAMEL	EUROCLEAR FRANCE
Emmanuel BLANCHAIS	BRED	Frédéric GERMAIN	EUROCLEAR FRANCE
Jean-Claude CROS	CFONB	Rudi LUCAS	GESTITRES – CDC
Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC	Valérie JANSON	LA POSTE
Hervé JOUBEAUD	CA ASSET MANAGEMENT	Sylvie COASNE	LA POSTE
Alain GRAND	CAI	Amar HAMICHE	NBP
Patrice BOITEAU	CCF	Christian WIDEMANN	OCBF
Yves PATOU	CDC / IXIS	Gérard MASOLA	SG
Jean-Michel HERISSE	CNCE	Jeannick QUERUEL	SG

COMITE TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE ISIN EN FRANCE

Animateur : Jeannick QUERUEL - SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Emmanuel de FOURNOUX	AFEI	N. MOULINEC	CDN
E. PAGNIEZ	AFG – ASFFI	O. PIERRE	EEF
Jean-Claude NASSE	ASF	A. DUHAMEL	EoF
C. BERGERET	ATOS ORIGIN	S. VIDAL	EoF
D. MARECHAL	ATOS ORIGIN	S. FOURNIER	EoF
Georges MARANDEL	BNPP	F. GERMAIN	EoF
Y. CARNET	BNPP	F. LOVAS	EURO STIES PARTNES
P. FROMENTIN	BNPP	P. RIVA	EURONEXT
Marc TIBI	BNPP	P. SOULARD	EURONEXT
MT. MULAS	BNPP	Y. GLEYEN	EXANE
Martine RIGAULT	BDF	L. BOURDENET	FININFO
T. MARTIN	BDF	A. GAUTIER	FININFO
D. IMBERT	CDC/IXIS	E. CHARPENAY	GESTITRES
L. POITOUX	CDC/IXIS	M. MOALIC	GESTITRES
Ph-M. ROY	COB	JL. BERQUET	NBP
A. GRAND	CAI	D. JILET	NBP
J. VACHERET	CA SCT BRUNOY	V. BARTOLO	NBP
Bernard CAPILLON	CLC BOURSE	P. LOYER	NBP
JL. CHARNAUX	CLEARNET	MP. BRESSON	NBP
F. DOMERGUE	CLEARNET	C. WIDEMANN	OCBF
Pierre-Dominique RENARD	CLEARNET	L. ANDRAL	SEMA
M. KARLIN	CMF	X. BALARESQUE	SEMA
Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC	JM. HUGEL	SLIB
S. SPEYSER	CM / CIC	G. RONDEAU	SLIB
JP. BOUVET	CL	G. MASOLA	SG
G. RAHMOUNI	CL	J. QUERUEL	SG
H. DAURELLE	CL	M. SCHWEIGER	SG

VOTE EN AG PAR INTERNET*Animateur : Jeannick QUERUEL - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
F.ROCHE-JACQUOT	BDF	JP. CARRAFANG	CA Investor Services
Martine RIGAUT	BDF	Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC
Georges MARANDEL	BNPP	J.BESSE	EEF
D.BEAUJARD	BNPP	R.PAGNOUX	INDOCAM
J.M.LECARPENTIER	BNPP	G.FROTTIER	LAGARDERE
JP.PASQUIER	BNPP	S.ACHIN	REGISTRAR
J.DEVAMBEZ	CDC	J.VALLERAND	REGISTRAR

COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

COMITE DE POLE

Animateur : Jacqueline LACOSTE – BdF

Co-animateur : Bernard DUTREUIL - FBF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Christine BARDINET	BDF	Carlos MARTIN	BDF
Christine SAMPIC	BDF	Hervé LE GUEN	BDF
Dominique JEANNE	BDF	Chantal ROUX	BNPP
Nadia ANTONIN	BDF	André WALRAEVENS	CEDICAM
Philippe MESNY	BDF	Josette THIBAUT	CL
Michel VERITE	BDF	Claudine KURKOWSKI	SG

FICHIERS DES IMPLANTATIONS BANCAIRES

Animateur : Christine SAMPIC – BdF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain FAURE	BNPP	Philippe MALIZIA	CNCE
Michel GALLIER	BRED	Valérie TAFANI	CNCE
Andre WALRAEVENS	CA	Jacques HARASSE	FBF
Josette CHALTIEL	CCF	Hubert FROUIN	GSIT
Alain DE CHABANNES	CDC	Jean-Pierre ONETA	GSIT
Jean-François GORIN	CDN	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Jean-paul HANCHIN	CL	Valérie JANSON	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Eric MARCHAND	NBP
Jean-François HAZARD	CL	Laurent BAUDON	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Michel GIBERT	CM / CIC	Olivier DURAND	WORMS
Jean-Luc DOLLAT	CNCE		

FICHIERS DES INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – BdF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Pascal THORAVAL	AFECEI	Josette THIBAUT	CL
Alain DAIREAUX	ASF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Dominique JEANNE	BdF	Michel GIBERT	CM / CIC
Sylvie GHESQUIERE	BdF	Thierry CAILLETET	CNCE
Gérard CHARPENTIER	BdF	Jacques HARASSE	FBF
Christiane LEYMARIE	BdF	Danielle VAGHARCHAKIAN	IEDOM
Liliane BAUER	BdF	Vincent LOMBARD	IEDOM
Gérard PICAULT	BdF	Gisèle BREBION	LA POSTE
Michel BRUNEAU	BdF	Jean-Michel OWONO	NBP
Alain FAURE	BNPP	Marilyn EYMA	SG
André WALRAEVENS	CAsa		

INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Animateur : Jacqueline LACOSTE – BdF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Gilbert BRIAND	CM / CIC
Alain DE CHABANNE	CDC	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Paul GARDIN	CDN	Monica GAVRILOIU	CNCE
Daniel CHERE	CDN	Hubert FROUIN	GSIT
André WALRAEVENS	CEDICAM	Thierry DEYGAS	GSIT
Chantal DEPERNET	CEDICAM	Vincente CHANAVAT	LA POSTE

Josette THIBAUT	CL	Nathalie DUPONT	NBP
Jean-François HAZARD	CL	Claudine KURKOWSKI	SG

MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Gilles LARDY - BdF

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Claude GIBERT	BNPP	Jean-Luc DOLLAT	CNCE
Paul BEGUE	CAsa	Daniel LASSALLE	CNCE
Marie-Françoise ESTEVA	CFONB	René CHALIER	CSBP
Régine FABRE	CL	Francis PACCIONI	LA POSTE
Dominique DUHEM	CM / CIC	Dominique CHEROUX	SG
Michel GIBERT	CM / CIC		

PREVENTION DES FRAUDES SUR DOCUMENTS PAPIER

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Hélène BRUET	CL
Jean-Luc LE GOFF	BDF	André NAULEAU	CL
Walter MATHIAN	BDF	Georges BRIAND	CM / CIC
Sylvie STERNIS	BFBP	Claude LAMBOURG	CM / CIC
François CHARGELEGUE	BNPP	Patrick MELLUL	CNCE
Anne DEUX	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Isabelle GLEMIN	BNPP	Didier LEMARCHAND	FBF
Jean-Louis HALLE	CCF	Paul BEGUE	CAsa
Alain de CHABANNES	CDC	Jacques DECHOT	CAsa
Lucien RISAL	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Daniel CHERE	CDN	Jean-Pierre GIBOT	SG
Paul GARDIN	CDN	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Jean-Marc DEGEZ	CEDICAM	Christel VALLEE	SG
Robert AUDREN	CL		

BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur : Philippe MESNY - BdF

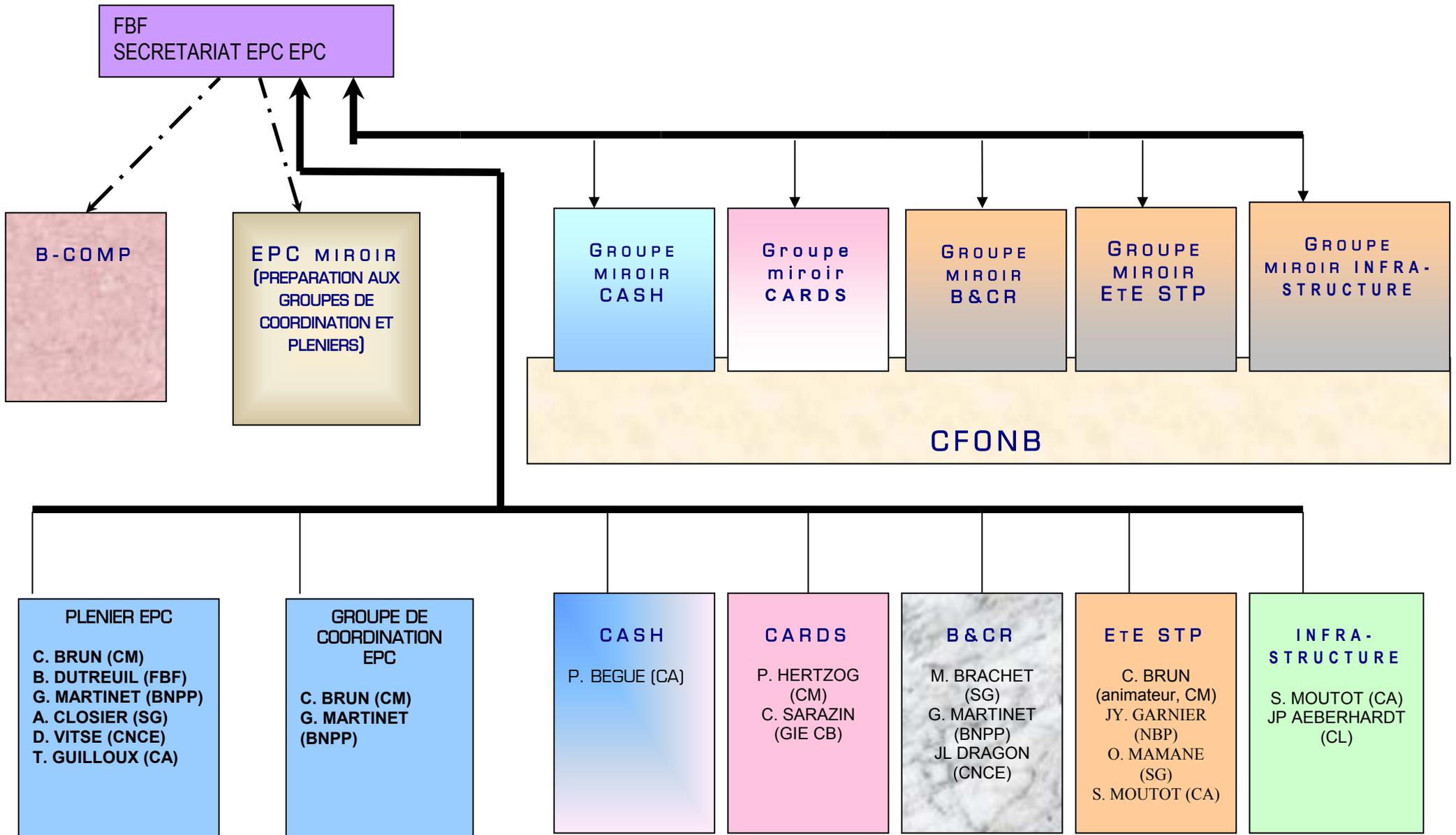
<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Cyril HENNO	BNPP	Yves MOLLIARD	CAI
Jean-Pierre MEROT	BNPP	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Patrick BERTRAND	BNPP	Laurent FOUILLHE	CL
Sylvia GINGUÉNÉ	CAI	Jean-Jacques PANHALEUX	CL
Thierry MONFORT	CAI	Olivier DOUBLET	NBP
Sylvie FIRDION	CAI	Annie LAMOUCHE	SG

TERMINOLOGIE

Animateur : Nadia ANTONIN – BdF

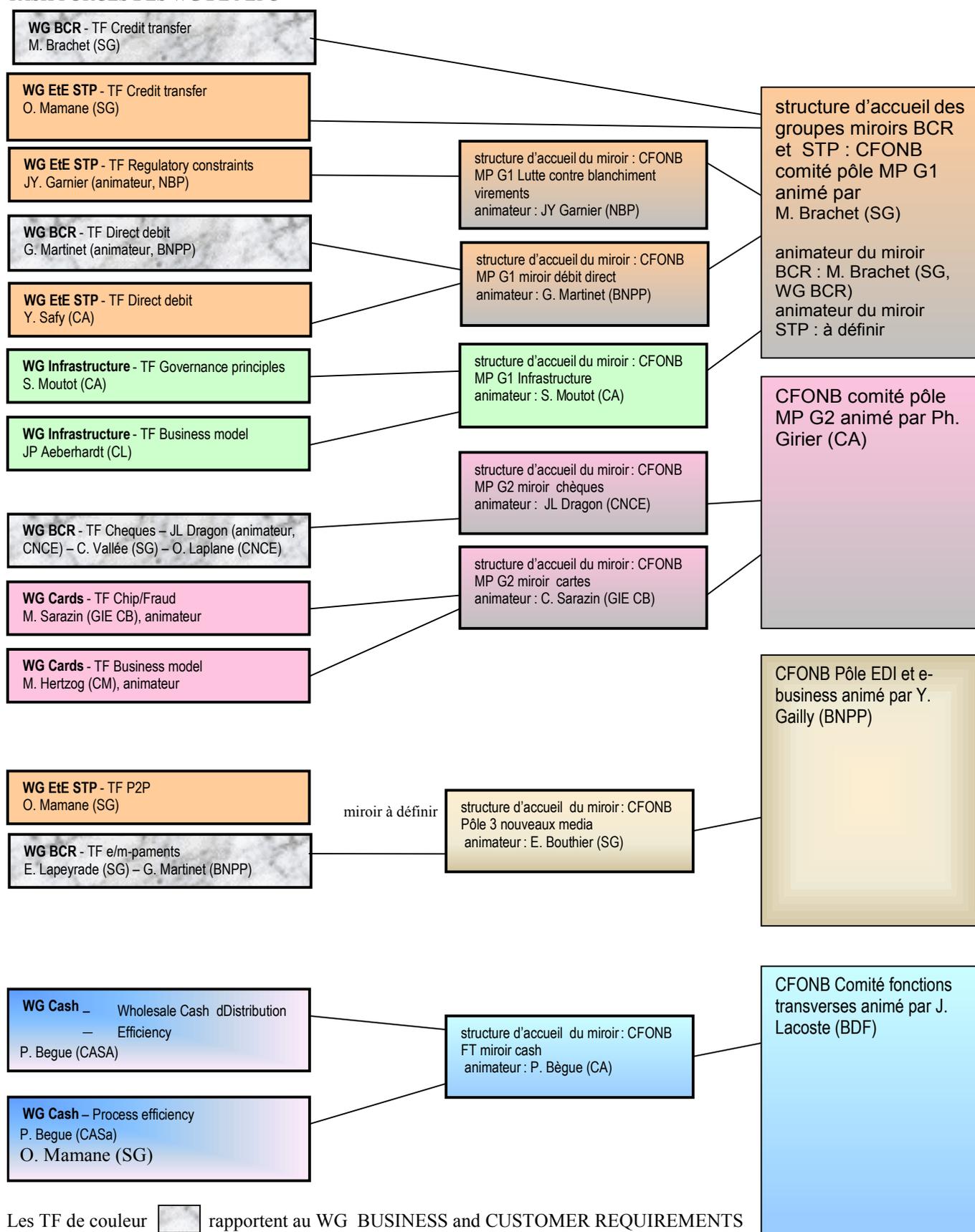
<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jean-Michel CICILE	BDF (retraité)	Jean-Pierre ONETA	GSIT
Nicole LIGLET	BNPP	Anne QUENOT	MINEFI
Lionel ICARD	CCF	Karine BOKOBZA-PEREZ	MINEFI
Jean-François GORIN	CDN	Gaëlle DUMEZ-DREYFUS	MINEFI
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Alexandra ANSALDI-CAVIGNAUX	MINEFI
Danielle THOREAUD	CL	Max MARTIJA	MINEFI
Annie JOLIBOIS-LAGRANGE	CL	Elsie LAPEYRADE	SG
Valery FASSIAUX	CL (retraité)		

Organisation du suivi des travaux EPC au niveau France



ORGANISATION DES MIROIRS

TASK FORCES DES WG DE L'EPC



Les TF de couleur  rapportent au WG BUSINESS and CUSTOMER REQUIREMENTS

Les TF de couleur  rapportent au WG End to End STP

Les TF de couleur  rapportent au WG Cards

Les TF de couleur  rapportent au WG Infrastructure

Les TF de couleur  rapportent au WG Cash

LISTE DES COMMUNICATIONS ADHÉRENTS 2002

Janvier

- 008 Mise en œuvre d'une adresse unique pour l'envoi des autorisations de prélèvement - FIB - FICAP
039 Echange d'Images Chèques V.2. - Aménagement

Mars

- 100 Compléments au cahier des charges pour la mise en œuvre du code ISIN en France
106 ECHANGES D'IMAGES CHEQUES - Compléments sur les chèques hors normes et les chèques de voyage

Avril

- 124 Modification des délais interbancaires de rejet en cas d'incident affectant le Système Interbancaire de Télécompensation

Mai

- 141 Traitement des régularisations relatives aux échanges effectués en Chambres de compensation de province, des DOM et dans les CREIC - Fermeture de la Chambre de compensation des banquiers de Paris
155 Vote aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunications - Dispositions techniques

Juin

- 169 Echanges des formules de chèques francs après la fermeture de la Chambre de compensation des banquiers de Paris
174 Changement de dénomination des circulaires FBF

Juillet

- 188 Echange d'images chèques – Fourniture des copies de chèques
189 Echange d'images chèques – Règlement intérieur du Centre d'Echange Physique des Chèques (CEPC)
202 Organisation du CFONB

Septembre

- 262 EIC - IC circulantes - Gestion des flux logiques et physiques
263 EIC - Modalités pratiques d'application de l'article 10 du CRBF 2002-01
264 EIC - Conditions d'application du motif de rejet "inexploitable"
268 EIC - Aménagement relatif au rejet d'Image-Chèque

Octobre

- 265 EIC - Création des catégories d'Opérations Non Comptable (ONC)
272 Liste des établissements ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant

Novembre

- 304 Brochure "Effets de commerce – LCR-BOR – Dispositions destinées à la clientèle" – Bon de commande
305 Calendrier pour l'année 2003 des jours de fermeture des systèmes de paiement et des Marchés en France
307 EIC - Restitution hors délai des chèques impayés

Décembre

- 314 Ajustement des comptes des Etablissements de Crédit et Assimilés (ECA) et de la Banque de France dans le cadre de la remontée des pièces en francs
322 Liste des établissements ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
340 Comité des Sages - Suspens Chèques de la CHCP
342 Recommandations sur l'utilisation et la rédaction de chèques
343 Annule et remplace la communication adhérents 2002/340



Depuis le 1er janvier 1994, les normes bancaires AFNOR sont également en vente à :

LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE – 34, rue Taitbout - 75009 PARIS

☎ : 01 48 00 51 37 - Fax : 01 47 70 31 67

NORMES FRANCAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

1 - MOYENS DE PAIEMENT

1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

<u>Référence</u>	<u>Publiée en</u>	<u>Titre du document</u>
K 10-060	Fév. 1989	Pièces et rouleaux de monnaie
K 10-070	Fév. 1989	Bracelets en matière plastique pour enlassage des billets de banque par vingt - Caractéristiques physiques et mécaniques
NF K 11-010	Mai 1981	Chèque
NF K 11-030	Sept. 1998	Lettre de change
NF K 11-080	Sept. 1998	Billet à ordre
NF K 11-090	Déc. 1986	Warrant commercial
NF K 11-111	Mai 1998	Formule de chèque payable en France

1.2. CARTES

1.2.1 SYSTEMES DE CARTES D'IDENTIFICATION

NF EN 726.1	Mars 1995	Systèmes de cartes d'identification Cartes à circuit(s) intégré(s) et terminaux pour les Télécommunications Partie 1 : Généralités (IC ^(*) : Z 15-501)
NF EN 726.2	Mai 1996	Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502)
NF EN 726.3	Mars 1995	Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503)
NF EN 726.4	Mars 1995	Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504)
NF EN 726.5	Avril 1999	Partie 5 : Méthodes de paiement (IC : Z 15-505)

^(*) IC : *Indice de Classement*

NF	EN 726.6	Mai	1996	Partie 6 : Services de télécommunications (IC : Z 15-506)
NF	EN 726.7	Avril	1999	Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507)
NF	EN 1038	Fév.	1996	Systèmes de cartes d'identification Applications pour les télécommunications. Publiphone à carte à circuit intégré (IC : Z 15-531)
XP	ENV 1284	Sept.	1996	Systèmes de cartes d'identification Règles intersectorielles pour le verrouillage & le déverrouillage des cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-080)
XP	ENV 1855	Oct.	1996	Systèmes de cartes d'identification Systèmes de cartes à circuit(s) intégré(s) intersectorielles Gammes de tolérances pour les cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-067)
NF	EN 742	Mars	1994	Systèmes de cartes d'identification Position des contacts pour les cartes ID-1 intersectorielles et les dispositifs associés utilisés en Europe (IC : Z 15-042)
XP	ENV 1375.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Autres formats pour les cartes à circuit intégré intersectorielles Partie 1 : dimensions et caractéristiques physiques de la carte ID-000 (IC : Z 15-069)
XP	ENV 1257.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Règles pour le traitement du numéro personnel d'identification (PIN) dans un environnement intersectoriel Partie 1 :Présentation du PIN (IC : Z 15-082)
XP	ENV 1257.2	Déc.	1997	Partie 2 :Protection du PIN (IC : Z 15-083)
XP	ENV 1257.3	Déc.	1997	Partie 3 : Vérification du PIN (IC : Z 15-084)
NF	EN 1332.1	Nov.	1999	Système de cartes d'identification Interface homme-machine Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151)
NF	EN 1332.2	Sept.	1998	Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1 (Z 15-152)
NF	EN 1332.3	Déc.	1999	Partie 3 : Claviers (Z 15-153)
NF	EN 1332.4	Oct.	1999	Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z 15-154)
NF	EN 1362	Avr.	1997	Systèmes de cartes d'identification Caractéristiques d'interface de terminaux - Classes d'interface
NF	EN 1546.1	Oct.	1999	Système de cartes d'identification Porte-monnaie électronique Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1)
NF	EN 1546.2	Juil. .	1999	Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2)
NF	EN 1546.3	Sept.	1999	Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3)
NF	EN 1546.4	Oct.	1999	Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4)

1.2.2 CARTES D'IDENTIFICATION

NF	Z 15-000	Sept.	1994	Cartes d'identification Système français de numérotation des cartes d'identification à usage national
NF	EN ISO 10373	Mai	1995	Cartes d'identification - Méthodes d'essai (IC : Z 15-050)
NF	EN ISO 7810	Oct.	1996	Cartes d'identification : caractéristiques physiques (IC : Z 15-001)
NF	EN ISO 7811-1	Oct.	1996	Cartes d'identification : technique d'enregistrement Partie 1 : estampage (IC : Z 15-002)
NF	EN ISO 7811-2	Oct.	1996	Partie 2 : bandeau magnétique (IC : Z 15-003)
NF	EN ISO 7811-3	Oct.	1996	Partie 3 : position des caractères estampés sur les cartes ID-1 (IC : Z 15-004)
NF	EN ISO 7811-4	Oct.	1996	Partie 4 : position des pistes magnétiques pour lecture uniquement, pistes ISO 1 et 2 -(IC : Z 15-005)
NF	EN ISO 7811-5	Oct.	1996	Partie 5 : position de la piste magnétique enregistrement lecture, piste ISO 3 (IC : Z 15-006)
NF	EN ISO 7812.1	Mai	1995	Cartes d'identification - identification des émetteurs Partie 1 : Système de numérotation (IC : Z 15-007.1)
NF	EN ISO 7512.2	Mai	1995	Partie 2 : Procédures pour les demandes de numéros et pour leur enregistrement (IC : Z 15-007.2)
NF	EN ISO 7813	Oct.	1996	Cartes d'identification : cartes de transactions financières (IC Z 15-008)
NF	ISO 7580	Juil.	1988	Cartes d'identification : messages initiés par carte - contenu pour les transactions financières (IC : Z 15-009)
NF	EN 27816-1	Déc.	1989	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts Partie 1 : Caractéristiques physiques (IC : Z 15-020)
NF	EN 27816-2	Déc.	1989	Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts (IC Z 15-021)
NF	EN 27816-3	Sept.	1992	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission (IC Z 15-022)
NF	EN 27816-3/A1	Avr.	1994	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission, Amendement 1 : Protocole de type T = 1, transmission de blocs asynchrones en mode semi-duplex (IC : Z 15-024)
NF	EN 27816.3/A2	Déc.	1995	Amendement 2 : Révision de la sélection du type de protocole (IC : Z 15-032)
NF	EN ISO 7816.4	Oct.	1996	Partie 4 : Commandes intersectorielles pour les échanges (IC Z 15-034)
NF	EN ISO 7816.5	Déc.	1995	Partie 5 : Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'applications (IC : Z 15-035)
NF	EN ISO 7816.6	Nov.	1997	Partie 6 : éléments de données intersectorielles
NF	EN ISO 10536.1	Mars	1995	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) sans contact Partie 1 : caractéristiques physiques (IC : Z 15.025)
NF	ISO 11693	Avr.	1995	Cartes d'identification : cartes à mémoire optique - caractéristiques générales (IC : Z 15-201)

1.2.3 CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

NF	EN 30202-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières Architecture de sécurité des systèmes de transactions financières utilisant des cartes à circuit intégré Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090)
NF	ISO 10202.2	Mai	1996	Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.4	Mai	1996	Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093)
NF	ISO 10202.5	Mars	2000	Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.6	Avr.	1996	Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095)
NF	ISO 10202.7	Janv.	2000	Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096)
NF	ISO 10202.8	Mars	2000	Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098)
NF	EN 29992-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières. Messages entre la carte à circuit intégré et le dispositif d'acceptation des cartes Partie 1 : concepts et structures (IC : K19-050)
NF	EN 24909	Nov.	1989	Cartes bancaires - Zone magnétique Contenu en données de la piste 3 (IC : K 19-030)
NF	EN 29564-1	Mai	1994	Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) Partie 1 : Principes et techniques de protection du PIN (IC K 19-060)
NF	EN 29564-2	Mai	1994	Partie 2 : Algorithme(s) approuvé(s) pour le chiffrement PIN (IC K 19-061)

2 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

NF	K 11-141	Nov.	1986	Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets
NF	K 11-143	Août	1986	Avis de sort des effets de commerce
NF	K 11-145	Mai	1978	Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires
NF	ISO 6680	Sept.	1987	Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005)
NF	ISO 10043	Août	1995	Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080)

3 - ENGAGEMENTS

	K 11-577	Juin	1989	Formules de cautionnement destinées aux administrations publiques - cautions fiscales
NF	K 11-581	Juil.	1966	Formules de cautionnement pour la garantie d'impositions contestées autres que les impôts directs
NF	ISO 9777	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des opérations de change (IC : K 19-070)
NF	ISO 9778	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt (IC : K 19-071)

4 - VALEURS MOBILIERES

FD	K 12-010	Juil.	1993	Certificat nominatif
NF	K 12-020	Juil.	1993	Bons de caisse et bons à terme
NF	ISO 6166	Sept.	1988	Système International de Numérotation pour l'identification des valeurs mobilières - ISIN (IC : K 12-120)
FD	K 12-146	Août	1993	Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs
FD	K 12-150	Juil.	1993	Bordereau de conversion - transfert - remboursement de titres nominatifs
NF	K 12-164	Avr.	1990	Pouvoir aux assemblées d'actionnaires
NF	K 12-175	Déc.	1997	Listes d'immobilisation de titres en vue d'assemblées générales et récapitulation de ces listes
NF	K 12-200	Juil.	1993	Présentation des listes de tirage (ISO 6536 : 1981)
NF	ISO 8109	Avr.	1992	Format des eurobonds (IC : K 12-201)
NF	ISO 7775	Sept.	1992	Valeurs mobilières - types des messages (IC : K 12-303)
NF	ISO 8532	Avr.	1996	Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats (IC : K 12-310)
NF	ISO 9019	Avr.	1996	Numérotation des titres/certificats (IC : K 12-400)
NF	ISO 9144	Avr.	1992	Valeurs mobilières - ligne de lecture optique sur les titres - Position et structure (IC : K 12-202)
NF	ISO 10383	Sept.	1993	Codes de bourses et de marchés réglementés Code d'identification des marchés (MIC) (IC : K 12-450)
NF	ISO 11521	Sept.	1996	Structure des messages type interdépositaires (IC : K 12-404)
NF	ISO K 12-040	Mars	2001	Identifiant Nominatif (K12-040)
NF	ISO K12-164	Avril	2001	Documents bancaires –Formulaires de vote par correspondance ou par procuration (K12 164)
NF	ISO K12-500	Déc.	2001	Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central (K12-500)

5 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

	ISO 7746	Mai	1988	Messages télex interbancaires
NF	EN 27982-1	Nov.	1991	Télécommunications bancaires : messages de transfert de fonds Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002)
NF	ISO 8730	Sept.	1990	Banque - opérations bancaires - spécifications liées à la normalisation de l'authentification des messages (IC : K 19-020)
	ISO 8731-1	-	1987	Banque - algorithmes approuvés pour l'authentification des messages Partie 1 : DEA
NF	ISO 8731-2	Oct.	1993	Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022)
NF	EN ISO 8583	Mai	1995	Messages initiés par carte de transaction financière. Spécifications d'échange de messages (IC : K 19-025)

NF	ISO 9362	Août	1995	Banque - messages bancaires télétransmis - code d'identification des banques (IC : K 19-040)
NF	EN ISO 9807	Sept.	1996	Spécifications liées à l'authentification des messages (services aux particuliers) (IC : K 19-062)
NF	ISO 10126-1	Avr.	1992	Procédures de chiffrement de messages (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027)
NF	ISO 10126-2	Avr.	1992	Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028)
NF	ISO 11131	Oct.	1993	Banque et services financiers connexes. Authentification d'accès
NF	EN ISO 11568-1	Déc.	1996	Banque - gestion de clés (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200)
NF	EN ISO 11568-2	Déc.	1996	Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202)
NF	EN ISO 11568-3	Déc.	1996	Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203)
NF	EN ISO 11568-4	Déc.	1999	Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204)
NF	EN ISO 11568-5	Déc.	1999	Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205)
NF	EN ISO 11568-6	Déc.	1999	Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206)
NF	ISO 11166.1	Mai	1997	Gestion des clés au moyen d'algorithmes asymétriques Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100)
NF	ISO 11166.2	Mai	1997	Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101)
NF	ISO 13491.1	Déc.	1999	Banque – Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029)
NF	ISO 13492	Déc.	1998	Banque – élément de données lié à la gestion des clés (services aux particuliers) (IC : K 19-055)

6 - SECURITE ET CONTROLE

	K 19-001	Janv.	1979	Présentation sur microfiche des listes de signatures autorisées
NF	K 19-015	Janv.	1986	Procédures de rapprochement de comptes entre correspondants (ISO 7341)
	K 20-000	Nov.	1989	Coffres-forts et coffres de sécurité Classification des coffres
NF	EN 1143.1	Avr.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Prescriptions, classification et méthodes de test pour la résistance à l'effraction Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1)
NF	EN 1047-1	Janv.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Classification et méthodes d'essai de résistance au feu Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1)

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

	K 01-001	Janv.	1979	Procédures bancaires : vocabulaire français-anglais
NF	EN 24217	Oct.	1995	Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds (IC : K 10-020)
	K 10-030	Juin	1985	Unité monétaire française : désignation et règles d'écriture
NF	ISO 8908	Mai	1994	Banque et services financiers connexes Vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-003)



LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE²

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
T R A N S F E R T D E F I C H I E R S	
<p>REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX* (Octobre 1995 - 14 pages)</p> <p>EXTRAIT DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE* (Février 1999 - 41 pages)</p> <p>OPERATIONS AU FORMAT INTERBANCAIRE RESTITUEES A LA CLIENTELE* (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Mars 1999 - 37 pages)</p> <p>CARACTERISTIQUES DES SUPPORTS INFORMATIQUES UTILISABLES POUR LES ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET CLIENTS (Mars 1989 - 6 pages)</p> <p>ETEBAC 5 (Guide d'utilisation du système) Classeur réservé à la profession bancaire (Juin 1997 - 49 pages)</p> <p>ETEBAC 5 - LA NOUVELLE VERSION 2.1 EN 10 QUESTIONS (Septembre 2000 - dépliant A4 double – Disponible sur le Site)</p> <p>ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE (Février 1998 - 34 pages)</p> <p>ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1 (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette)</p> <p>TEXTES RELATIFS A L'IMPACT DU PASSAGE A L'EURO SUR LES NORMES D'ECHANGE BANQUES - CLIENTS (Février 1998 - 31 pages)</p>	<p>Cette brochure fournit le standard de fichiers pour les remises de masse d'ordre de paiements internationaux. Ce standard est plus particulièrement destiné aux entreprises qui ne souhaitent pas utiliser le format EDIFACT dans les relations avec leurs banques (Communication adhérents AFB n° 96/091)</p> <p>Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements y compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, les codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent les spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire du passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/211 et 98/397)</p> <p>La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque), mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage à l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'euro sur les normes d'échange banque-client" (Communication adhérents AFB n° 99/160).</p> <p>Cette notice donne des informations à caractère général sur les bandes magnétiques, les disquettes, cartouches, normes ETEBAC (Communication adhérents AFB n° 89/063)</p> <p>Conditions de mise en œuvre par les banques du service ETEBAC 5 à la clientèle (Communication adhérents AFB n° 97/243)</p> <p>Ce dépliant essaie de répondre aux questions que les entreprises se posent avant de migrer vers la version 2.1 d'ETEBAC 5. Il a été élaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise). (Communication adhérents AFB n° 2000/335)</p> <p>Ce document concerne la version 1.4 du protocole ETEBAC 5. Il définit dans sa première partie les conditions d'utilisation du protocole mais aussi la valeur d'ordre exécution donnée à la signature électronique ainsi que les modalités de preuve des échanges. Dans sa deuxième partie, constituée de 6 annexes, le contrat précise les points techniques annoncés comme la désignation des logiciels installés chez la banque et l'entreprise, les paramètres nécessaires, les profils de sécurité ; il détaille également les procédures, comme la continuité du service en cas de dysfonctionnement (Communication adhérents AFB n° 98/150).</p> <p>Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce document concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que le document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportées concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit les pages 19-22 inclus de la présente brochure. (Communication adhérents AFB n° 2000/335).</p> <p>Le CFONB a élaboré en 1997 des textes relatifs au passage à l'euro et les a diffusés à la profession sous la forme de communication adhérents. Parmi ces textes certains ont un impact sur les normes d'échange avec les clients. La présente brochure reprend ces textes. Elle est destinée à fournir aux entreprises clientes, sociétés de service, etc, ... les informations qui permettront la mise à niveau des logiciels et des modes de traitement pour préparer avec succès le passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/173).</p>

* Nouvelle version à paraître

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<p>PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA MIGRATION A L'EURO DES LOGICIELS DE GESTION DES FICHIERS ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET LES CLIENTS (Octobre 1998 - 9 pages)</p>	<p>Ce document précise les principales modalités adoptées par les banques qui, sur certains points, peuvent différer d'un établissement à l'autre, pour la mise en application des règles élaborées par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) pour le passage à l'euro des normes d'échanges entre les banques et les clients.</p> <p>Ces précisions et recommandations ont pour seul but d'aider les entreprises à mettre à niveau leurs logiciels d'exploitation bancaire et leurs modes de traitement (Communication adhérents AFB n° 98/365).</p>
<p>ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA) (Décembre 2002 - 14 pages)</p>	<p>L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (Communication adhérents AFB n° 99/465).</p>
<p>CORRESPONDANCES ENTRE LES CODES OPERATIONS INTERBANCAIRES - CFONB - SWIFT - EDIFACT (Avril 2000 - 24 pages)</p>	<p>Cette brochure fournit les correspondances entre les codes opérations interbancaires utilisés dans les formats CFONB, EDIFACT et SWIFT. Ces correspondances ont été établies dans les quatre sens suivants : CFONB -> SWIFT, CFONB -> EDIFACT, SWIFT -> CFONB, SWIFT -> EDIFACT. Chaque tableau fournit le code de départ avec son libellé et le sens de l'écriture, complété du code de destination avec ces mêmes indications. Les listes des codes CFONB, EDIFACT et SWIFT se trouvent en annexe. (Communication adhérents AFB n° 2000/143).</p>
<p>REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER (Mars 2003 - 120 pages)</p>	<p>Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays.</p>

M E S S A G E S F I N A N C I E R S E D I F A C T

<p>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A (Novembre 1998 - 108 pages)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (Communication adhérents AFB n° 98/399).</p>
<p>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A POUR UN VIREMENT COMMERCIAL (Novembre 1998 - 79 pages)</p>	<p>Le guide décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour un VIREMENT COMMERCIAL, ainsi que le mode d'utilisation des segments et données (Communication adhérents AFB n° 98/399).</p>
<p>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX (Avril 1999 - 112 pages plus disquette)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULtiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (Communication adhérents AFB n° 99/174).</p>
<p>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE (Mars 2000 - 102 pages plus disquette)</p>	<p>L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINancial STatement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (Communication adhérents AFB n° 2000/137).</p>
<p>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULtiple CREdit), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données. (Communication adhérents AFB n° 2001/039).</p>

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
M O Y E N S D E P A I E M E N T	
1°) PRELEVEMENTS	
<p>AVIS DE PRELEVEMENT AUTOMATISES EMIS PAR LA CLIENTELE (2004)* (Juin 1993 - 20 pages)</p> <p>TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages)</p> <p>TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages)</p> <p>SYSTEMES DE DEBITS DIRECTS EUROPEENS - FINANCIAL SECTOR CROSS BORDER AUTOMATED DIRECT DEBITS (Juillet 1997 - 70 pages + annexes)</p> <p>LE TELEREGLEMENT (Février 2000 - 60 pages)</p> <p>LE PRELEVEMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages)</p>	<p>Cette notice définit et présente le prélèvement, moyen de paiement automatisé adapté aux règlements répétitifs dispensant le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement (Communication adhérents AFB n° 93/266).</p> <p>La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (Communication adhérents AFB n° 97/099).</p> <p>Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (Communication adhérents AFB n° 97/099).</p> <p>Ce document a été élaboré par le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire). Il est rédigé en langue anglaise, celle-ci étant la langue officielle adoptée par cet organisme. Constitué des fiches élaborées par chaque pays membre du CENB, ce rapport décrit de façon générale les systèmes actuels de débits directs et ne saurait donc avoir valeur d'engagement contractuel. Ces fiches ont pour objet de recenser, non seulement les caractéristiques techniques liées à l'usage de l'instrument, mais également les règles et responsabilités dévolues à chacun des intervenants dans le circuit de paiement (Communication adhérents AFB n° 97/320).</p> <p>Le télé règlement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997. La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du télé règlement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc. ...</p> <p>Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le télé règlement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le télé règlement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (Communication adhérents AFB n° 97/318).</p> <p>La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (Communication adhérents AFB n° 2000/233).</p>
2°) CHEQUE	
<p>LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992)</p> <p>RECUEIL DU CHEQUE BANCAIRE Ouvrage réservé à la profession bancaire (Août 1993 - 108 pages)</p> <p>LE PASSAGE A L'EURO DU CHEQUE PAYABLE EN FRANCE Guide pratique destiné aux entreprises (Mars 2001 - 63 pages)</p>	<p>Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie.</p> <p>Ce recueil technique reprend toutes les procédures en vigueur relatives au chèque (Communication adhérents AFB n° 89/362 & 91/308). Mise à jour en novembre 1993 (Communication adhérents AFB n° 93/454).</p> <p>Ce guide fournit l'intégralité de la norme homologuée NF K 11-111 : « Formule de chèque payable en France », publiée par l'AFNOR en mai 1998, et les règles d'application élaborées par le CFONB depuis cette date et diffusées aux banques, c'est à dire l'essentiel des règles que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des chèques à l'euro et pour utiliser les chèques en euros dans de bonnes conditions. (Communication adhérents AFB n° 2001/101).</p>
3°) EFFETS	
<p>EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR Brochure Clientèle (2002)</p>	<p>Cette brochure, à destination de la clientèle des banques, fournit les principales dispositions interbancaires sur les effets de commerce et décrit les règles s'appliquant à l'utilisation de ce moyen de paiement ainsi qu'aux formats des fichiers nécessaires.</p> <p>Ce document constitue une refonte de la brochure éditée en 1996 (LCR-BOR et recouvrement automatisé) et son addendum de 1998 (modalités du passage à l'euro des effets de commerce).</p>

* Nouvelle version à paraître

EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR

Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<p>Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages)</p> <p>LE PASSAGE A L'EURO DES EFFETS DE COMMERCE (Mai 2001) Guide pratique destiné aux entreprises (48 pages)</p>	<p>recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce.(Communication adhérents FBF n° 2001/122).</p> <p>Ce guide donne les règles d'application, élaborées par le CFONB , que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des effets de commerce à l'Euro pour utiliser les effets de commerce en Euro dans de bonnes conditions (Communication adhérents FBF n° 2001/158).</p>
4°) VIREMENTS	
<p>VIREMENTS MAGNETIQUES EMIS PAR LA CLIENTELE (2003)* Brochure clientèle (Décembre 1992 - 10 pages)</p>	<p>Cette brochure décrit les différents types de virements magnétiques pouvant être émis par la clientèle des banques (Communication adhérents AFB n° 92/111).</p>
<p>VIREMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages)</p>	<p>Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (Communication adhérents FBF n° 2001/154).</p>
DIVERS	
<p>LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES (Septembre 1993 - 30 pages)</p> <p>IBAN EN 10 QUESTIONS (Disponible sur le Site) (Juin 1999 - dépliant A5 double)</p> <p>NOUVEAU RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (Avril 2001)</p> <p>LES RISQUES CACHES D'INTERNET (Décembre 2001 – CD Rom)</p>	<p>Cette brochure énumère, par grandes rubriques de l'activité bancaire, les principaux documents en usage dans les banques. Elle indique pour chacun d'entre eux, outre la durée de conservation légale ou conventionnelle, les textes de référence et les délais de réclamation significatifs constatés par la profession bancaire en 1992 (Communication adhérents AFB n° 93/364).</p> <p>L'IBAN (International Bank Account Number), norme internationale d'identification de compte bancaire, a pour objet de faciliter le traitement automatisé des paiements transfrontières. Ce dépliant explique en 10 questions - réponses l'essentiel sur l'IBAN (Communication adhérents 99/239).</p> <p>Cette plaquette à vocation grand public décrit le nouveau relevé d'identité bancaire qui comprend désormais, en plus du RIB, le code BIC de la banque qui tient le compte et l'IBAN de ce compte (Communication adhérents FBF n° 2001/103).</p> <p>Ce module de formation bilingue Français/Anglais, destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet.</p> <p>Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (Communication adhérents FBF n° 2001/264).</p>

* Nouvelle version à paraître

A

ABE	Association Bancaire pour l'Euro
AFC	Association Française de Codification
AFEP	Association Française des Entreprises Privées
AFNOR	Association Française de Normalisation
AFTE	Association Française des Trésoriers d'Entreprises
AFTI	Association Française des professionnels des Titres
ANNA	Association of National Numbering Agencies
ANSA	Association Nationale des Sociétés par Actions

B

BCE	Banque Centrale Européenne
BIC	Bank Identifier Code
BIM	Banque d'Investissement et de Marchés
BRN	Bordereau de Références Nominatives

C

CEN	Comité Européen de Normalisation
CENB	Comité Européen de Normalisation Bancaire / <i>ECBS en anglais</i>
CEPC	Centre d'Echange Physique des Chèques
CEPS	Common Electronic Purse Specifications
CHCP	CHambre de Compensation des banquiers de Paris
CIRCE	Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange
CLS	Continuous Linked Settlement
CMF	Conseil des Marchés Financiers
COB	Commission des Opérations de Bourse
COMP	Comité d'Orientation des Moyens de Paiement
CRBF	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
C.R.I.	Centrale des Règlements Interbancaires

D

DCSSI	Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information
--------------	--

E

ECBS	European Committee for Banking Standards / <i>CENB en français</i>
EESSI	European Electronic Signature Standardisation Initiative
EPC	European Payments Council
ePI	electronic Payment Initiator
ETSI	European Telecommunications Standard Institute

F

FBF	Fédération Bancaire Française
FICAP	FICHier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement
FCC	Fichier Central des Chèques
FGD	Fichier des Guichets Domiciliataires
FIB	Fichier des Implantations Bancaires
FIBEN	Ficher des Informations Banques Entreprises

FICOPA	Fichier des COMptes BANcaires
FICP	Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers
FNCI	Fichier National des Chèques en Incident

G

GAFI	Groupe d'Action Financier International
GIE CB	Groupement des Cartes Bancaires
GIP-MDS	Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales
GSIT	Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation
GUF	Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

I

IBAN	International Bank Account Number
ICP	Interbank Charging Practice
ISIN	International Securities Identification Numbering System
ISO	International Standardization Organisation
ISSS	Comité Européen de Normalisation Information Society Standardization System

M

MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
Minofi	MINistère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

N

NNE	Numéro National d'Emetteur
------------	----------------------------

P

PE-ACH	Pan European Automated Clearing House
---------------	---------------------------------------

R

RGP	Répertoire des Guichets Permanents
------------	------------------------------------

S

SEPA	Single Euro Payments Area
SIT	Système Interbancaire de Télécompensation
STP	Straight Through Processing

T

TPI	Titre au Porteur Identifiable
------------	-------------------------------

U

UN/CEFA CT	United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport
-------------------	---

V

VCOM	Virement COMmercial
-------------	---------------------

